



LE CHASSEUR ARDENNAIS

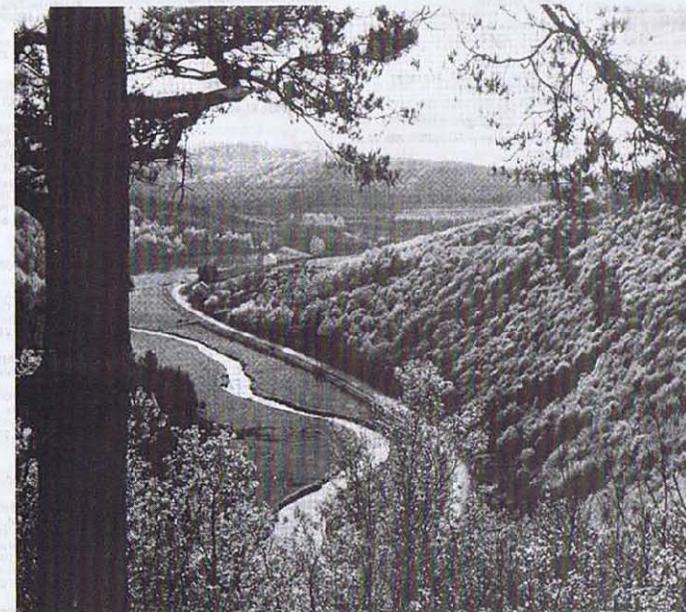


ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél. 345 61 32

ADMINISTRATION
Avenue de la Brabançonne 80 B - Bte 29 - 1040 Bruxelles
CCP 000-0344969-37 : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

24 avril - MARTELANGE - CONGRES NATIONAL



La vallée de la Sûre où, le 10 mai 1940, à Martelange et à Bodange, les Chasseurs Ardennais tinrent tête à Guderian.

5 juin - TEMPLoux - INAUGURATION DU MEMORIAL RENOVE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT D'HONNEUR : Général-major e.r. Lucien CHAMPION
Boulevard du Souverain 213, Bte 1 A — 1160 Bruxelles

PRESIDENT NATIONAL et Rédaction du bulletin : Albert HUBERT
8, Gabrielle 59, Bte 2 - 1180 Bxl
Tél. : Privé : (02) 345 61 32
Bureau : (02) 219 44 90

VICE-PRESIDENTS NATIONAUX : Robert LEPAGE (1)
4741 Vance

Secrétaire National : Victor ROBERT
Drève des Etangs 26
1630 Linkebaek
Tél. : (02) 358 26 08

Secrétaire National - Adjoint : François GUIOT
Boulevard Lambertmont 250
1030 Bruxelles
Tél. : (02) 216 45 73

TRESORIER NATIONAL : Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171
6700 Arlon
Tél. : (063) 21 43 13

C.C.P. de la trésorerie nationale de la Fraternelle : 000-0344969-37

TRESORIER NATIONAL - Adjoint : Charles GRIMONSTER
Rue de Villiville 41, 6700 Arlon
Tél. : (063) 21 14 68

ADMINISTRATEURS : Administrateur du bulletin : Lieut.-Colonel Albert RENSON
1080 Bruxelles
Tél. : (02) 425 04 76

Correspondances : Albert GUSTIN, adm. adjoint
Av. de la Brabançonne, 80 B - Bte 29 - 1040 Bruxelles
Tél. : (02) 735.84.05

Administrateurs-conseillers : Col. BEM hon. Jean BORGNIET
Square des Latins 60 - Bte 7
1050 Bruxelles
Tél. : (02) 649 88 59

Colonel e.r. André LALIERE
Chaussée de Bruxelles 6
1410 Waterloo
Tél. : (02) 354 93 83
Colonel e.r. René MOINY
Rue Petite 29, 5340 Geny
Tél. : (083) 67 72 18

Délégués des sections : Emile ANSELME (Huy)
René AUPHENNE (Virton)
Roscius CATIN (Vielsalm)
Emile COLSON (Bertrix)
Eugène DEVOGHEL (Liège)
Gaston EPPE (Ethal)
Roger FRANÇOIS (Florenville)
Georges GILSOUL (Namur)
Albert GUSTIN (Brabant)
Yvon LOMRE (Erezée)
Jacques MAUS de ROLLEY (Bastogne)
Joseph MOUZON (Neufchâteau)
Joseph SCHMITZ (Arlon)
Léon SPOIDENNE (Aithua)
Donia WIDART
5395 Chevremont (Sect. Houffalize)
Tél. : (083) 21 17 50

SECTIONS REGIONALES

ARLON
C.C.P. 000-0980849-82
Président : Joseph SCHMITZ
Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon
Tél. : (063) 21 39 83
Secrétaire : Alphonse COLLETTE
Rue de la Libération 5, 6702 Atert
Tél. : (063) 21 19 81 (privé)
Trésorier : Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. : (063) 21 43 13

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE
C.C.P. 000-0701206-90
Président : Léon SPOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Aithus
Tél. : (063) 37 31 98
Secrétaire : André PERIN
Rue de l'Athénien 6, 6790 Athus
Trésorier : Jacky GERSON
Rue de Rodange 12, 6790 Athus

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBET
C.C.P. 000-0240928-77
Président : J. MAUS de ROLLEY
6653 Longchamps
Tél. : (062) 21 21 10
Secrétaire-Trésorier : Victor LEBEVRE
Rue de Neufchâteau 168
6650 Bastogne
Tél. : (062) 21 13 64

BERTRIX
C.C.P. 000-0380547-16
Président : Edouard KLEIS
Grand-Place 22, 6800 Bertrix
Tél. : (061) 41 13 89
Secrétaire-Trésorier : Emile COLSON
Grand-Place 31, 6800 Bertrix
Tél. : (061) 41 10 76

BOUILLON
C.C.P. 000-0512180-20
Président : Roger HARDY
Quai du Rempart 4, 6830 Bouillon
Tél. : (061) 46 67 06

Secrétaire-Trésorier : Paul CHALON
Rue de la Haie
6831 Noirefontaine
Tél. : (061) 46 69 85

BRABANT
C.C.P. 000-0352242-35
Président : Albert GUSTIN
Av. de la Brabançonne 80B, Bte 29
1040 Bruxelles
Tél. : (02) 735 84 05
Secrétaire : Roger RUMONT
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles
Tél. : (02) 648 85 04
Trésorier : Auguste COLLE
Rue du Noyer 87
1040 Bruxelles Tél. : (02) 736 23 64

EREZEE
C.C.P. 000-0818871-94
Président : Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. : (086) 47 70 23
Secrétaire-Trésorier : Joseph BAUDOIN
Rue de l'Ourthe 96
5400 Marche-en-Famenne
Tél. : (084) 31 16 19

ETALLE
C.C.P. 8239.62
Président : Gaston EPPE
Rue du Bru 130, 6741 Vance
Secrétaire : Léon POSTAL
6735 Fratin (Ste-Marie s/Semois)
Tél. : (063) 45 51 87
Trésorier : R. CLAUSSÉ - 6742 Chantemelle

FLORENVILLE
C.C.P. 8048.97
Président : Roger FRANÇOIS, pharmacien
Grand-Rue 15, 6820 Florenville
Tél. : (061) 31 10 44
Secrétaire : Joseph JACQUES
Route d'Orval 18, 6820 Florenville
Tél. : (061) 31 22 06
Trésorier : Marcel JACQUES
Route d'Orval 22, 6820 Florenville
Tél. : (061) 31 22 44

HOUFFALIZE
C.C.P. 000-0762137-08
Président : Joseph ANDRE
Brisy, 6673 Cherain
Tél. : (080) 31 73 73

Secrétaire-Trésorier : Albert BESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5230 Anthel
Tél. : (085) 21 46 88

LIEGE - VERVIERS
C.C.P. 000-0900416-62
Président : René PIEDREUF
Rue des Rieux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. : (041) 33 26 45
Secrétaire : Jules BARLET
Quai de la Dérivation 43A, Bte 42
4200 Liège - Tél. : (041) 43 34 79
Trésorier : Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4020 Liège
Tél. : (041) 43 29 46

MARCHE-EN-FAMENNE
C.C.P. 000-0325567-35
Président : Désiré PIRLOT
Route de Hologne, 5406 Waha
Tél. : (084) 31 16 54
Secrétaire-Trésorier : Marcel DEVILLE
Thier des Corbeaux 17
5400 Marche-en-Famenne
Tél. : (084) 31 16 27 (après 17 h)

NAMUR
C.C.P. 000-0364057-16
Président : Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur
Tél. : (02) 511 42 00 (heures de bur.)
Secrétaire-Trésorier : Léopold MISSON
Rue de l'Eglise 6, 5820 Spy
Tél. : (071) 78 57 60

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT
C.C.P. 000-0715193-12
Président : Joseph MOUZON
Rue de l'Eglise 50
Les Fossés
6736 Assenois
Tél. : (063) 43 31 34
Secrétaire-Trésorier : Théo LEDENT
Route de St-Pierre 11
6600 Libramont
Tél. : (061) 22 24 77

HUY
C.C.P. 000-0718009-15
Président : Emile ANSELME
Rue Sainte-Yvette, 109, 5200 Huy
Tél. : (085) 21 23 43
Secrétaire-Trésorier : Albert BESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5230 Anthel
Tél. : (085) 21 46 88

SAINT-HUBERT
C.C.P. 8001.73
Président : Jean GOFFART
Rue des Rogations 86
6900 Saint-Hubert
Tél. : (061) 61 19 56
Secrétaire-Trésorier : Lucien SCHLITZ
Route de Poix 23 - 6900 St-Hubert
Tél. : (061) 61 11 32

VIELSALM
C.C.P. 8709.76
Président : Roscius CATIN
Rue des Combattants 8
6690 Vielsalm
Tél. : (080) 21 64 77
Secrétaire : Joseph HAIDON
Rue Ruxhizel 15, 6688 Lierneux
Trésorier : Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm
Tél. : (080) 21 67 45

VIRTON
C.C.P. 000-0729100-48
Président : René AUPHENNE
Champ 24, 6763 Dampicourt
Tél. : (063) 57 77 18
Secrétaire-Trésorier : Constant GRUSLIN
Av. Wauters, 85, 6762 Saini-Mard
Tél. : (063) 57 78 98

Communications du Président

MARTELANGE

Notre congrès national du 24 avril a bien failli se trouver compromis par les élections législatives. Nous l'avons échappé belle... à huit jours près!

C'est la première fois depuis dix ans que nous retournons à Martelange, cité privilégiée des Chasseurs Ardennais avec Arlon, Bastogne et Vielsalm. Nous avons le devoir de nous y retrouver régulièrement mais les problèmes d'organisation ne sont pas simples, vu la modicité des possibilités existantes : nos effectifs ont triplé depuis notre congrès de 1967, et les participants ilou.

Pour organiser ne serait-ce que le repas fraternel, il faut recourir à des formules exceptionnelles; c'est ce qu'a compris l'administration communale qui fait ériger, à ses frais, un vaste chaiteau pouvant accueillir un millier de personnes. D'autre part, compréhensif lui aussi, le curé-doyen de Martelange met à notre disposition l'église paroissiale pour y tenir l'assemblée générale.

Bien sûr, certains vont un peu renâcler à cause du prix du repas : il était impossible de faire moins, vu les circonstances - la caisse nationale prend encore à sa charge pas mal de frais accessoires - et le besoin qu'éprouvent nos Sangliers de repas plantureux. Il faut tenir compte des installations, ajouter 16% pour le service et 14% pour la TVA.

Et puis - note de consolation - pour ceux qui l'ignoraient encore, l'essence est bon marché à Martelange, de même que les autres... carburants. Les cigarettes luxembourgeoises sont à un prix défiant toute concurrence. Alors, si vous faites le plein en carburants et achetez quelques farces de cigarettes dans les limites autorisées, vous regagnerez une bonne partie de votre journée passée dans une belle famille, animée du plus enthousiasme esprit de camaraderie, et c'est cela qui compte, avant tout.

TEMPOUX

En dehors de la traditionnelle journée du souvenir à Vinkt, le 22 mai, notre seconde manifestation en ordre d'importance se déroulera le dimanche 5 juin à Tempoux, où seront inaugurés les aménagements importants apportés au mémorial érigé, par un comité local, à la centaine de victimes des bombardements du 12 mai 1940. Sa rénovation est due à l'initiative audacieuse du président namurois, Georges Gilsoul, célébrant ainsi à sa manière la naissance du Grand Namur car les victimes de Belgrade (1 ChA) ne seront pas oubliées.

Nous répéterons, à cette occasion, combien fut cruel pour les 1 et 3 ChA ce dimanche de Pentecôte où, amenée à se regrouper de façon improvisée, la 1 DiChA, exposée sans défense, fut l'objet d'attaques aériennes incessantes : une centaine des nôtres y perdirent la vie, dont deux officiers supérieurs, et il y eut aussi plus d'une centaine de blessés. Mais la nuit même, la rage au cœur, les Bérés Verts remontaient en ligne, et certains tombaient le lendemain à Pervez.

MARCHE-EN-FAMENNE

En ce début d'année, la presse a publié de nombreux articles ayant trait à l'implantation prochaine à Marche-en-Famenne d'une brigade blindée dont fait partie le 1er Chasseurs Ardennais, lequel aura le périlleux... honneur de rentrer le premier en Belgique, c'est-à-dire, suivant la programmation, pour l'automne 1978.

On a parlé d'une «catastrophe par manque de préparation». On dit que si les travaux exclusivement militaires vont bon train (cela semble confirmé... pour une bonne part), on n'est pas encore très avancé pour l'accueil des familles et l'infrastructure qu'il suppose, c'est-à-dire essentiellement des logements et des équipements collectifs. On escompte que quatre mille personnes pourraient vouloir s'établir à Marche, et on dit

que, tenant compte des crédits disponibles, on ne pourra construire que 325 logements sur les 900 à 1.100 dont la nécessité est prévue pour 1979.

Chacun évidemment se renvoie la balle, mais il semble bien que les responsabilités principales de l'imprévoyance incombent au gouvernement.

Certes, les pionniers des 2 et 3 ChA en ont vu d'autres en 1934/1935, à Bastogne et à Vielsalm; mais en ce temps-là, on n'était pas habitué aux exigences de confort qui sont actuellement de règle.

La campagne entreprise à eu, du moins, pour résultat de secouer l'apathie et de faire prendre conscience de la gravité d'une situation requérant des efforts urgents et exceptionnels. Notre ami Charles Hanin, nouveau bourgmestre de la cité famenoise, se veut rassurant : il a constitué, sous sa présidence, un comité de coordination de la préparation de l'implantation militaire. Espérons qu'on mettra les bouchées doubles!

DEFENSE NATIONALE

M. Paul Vanden Boeynants a célébré, en février, le cinquième anniversaire de son accession au poste de ministre de la Défense nationale : un record, paraît-il. Nous ne nous attacherons pas à reprendre les bilans dressés à cette occasion, et moins encore à porter une appréciation d'ensemble sur ce proconsulat de longue durée : cela ne nous appartient pas. Tout au plus, prendrons-nous la liberté de nous livrer à quelques réflexions.

Après un départ fougueux bien dans sa nature, qui l'a conduit à quelques faux pas, le ministre s'est mieux rendu compte de ce qu'était l'armée, et tout en s'avérant un bon gestionnaire, faisant bénéficier la Défense nationale de son poids politique qui est important, il s'est fait aussi de façon heureuse, en certaines circonstances, le porte-parole et le défenseur de l'armée.

Il y eut d'autres précédents. Certains rappellent qu'avant de devenir un de nos meilleurs ministres de la Défense nationale, le socialiste Antoine Spinoy avait fait une entrée en matière un peu tumultueuse, puis lui aussi, il a pris conscience que l'armée, ce n'est pas ce qu'il pensait. Nous nous souvenons personnellement de l'avoir entendu prononcer, au Musée de l'Armée, le plus bel éloge qui ait jamais été rendu à l'Armée de 1940 et à son Chef.

M. Vanden Boeynants, dans la foulée de son prédécesseur M. Segers, s'est notamment montré fort actif dans la rénovation domaniale et dans la reconstitution du matériel, et ce pour toutes les forces, avec notamment les véhicules blindés de reconnaissance et les chasseurs de chars pour la Force terrestre. Le tout est impressionnant, surtout si l'on tient compte de la conjoncture et de la limitation des moyens financiers. Au reste, l'équilibre entre les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement tient malheureusement de la quadrature du cercle.

A l'actif aussi du ministre, la reconstitution de quatre bataillons (ce qui est beaucoup mieux que d'en supprimer) et la «féminisation» de l'armée qui a pris plutôt bonne allure.

Les objectifs majeurs de la politique militaire de M. Vanden Boeynants ont été :

- ramener progressivement le service de milice à six mois, pour autant qu'on trouve assez de volontaires de carrière de remplacement;
- professionnaliser les forces combattantes OTAN par le recrutement de VC à court terme (minimum deux ans);
- ramener d'Allemagne le maximum possible d'unités;
- assurer la défense militaire du territoire (DMT).

Tout cela appelle, de notre part, un certain nombre d'observations que nous devons nécessairement exposer de façon succincte.

Et d'abord, tous les spécialistes s'accordent pour dire que s'il est possible, en six-huit mois, d'apprendre à des miliciens à marcher au pas, à effectuer les manœuvres d'armes réglementaires, à subir un certain entraînement physique, et même à tirer honnêtement aux armes légères, il faut un minimum de douze à dix-huit mois pour former des COMBATTANTS.

Quant au remplacement des miliciens par des VC, le succès relatif de l'opération tient, sans doute, essentiellement à la crise économique que nous traversons. Mais en même temps, dans les unités, on se montre généralement peu satisfait : on déclare que les critères de sélection ont été trop larges; que trop souvent, les candidats ont été attirés exclusivement par des avantages financiers, sans témoigner des dispositions physiques et morales pour le métier de soldat; qu'ils ont été insuffisamment informés des conditions d'engagement, s'imaginant souvent qu'on peut résilier celui-ci à sa guise. On ajoute que le quotient intellectuel est souvent très bas; on déplore le manque de conscience professionnelle : on déserte l'armée comme on s'absente de l'usine ou du bureau, le lundi matin. En vérité, le plupart des VC considèrent l'armée comme une position d'attente, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé autre chose.

Il ne faut, certes, pas généraliser. On trouve d'excellentes recrues, surtout parmi les miliciens engagés à leur unité d'origine. Pour notre part, nous estimons qu'il faudrait accepter de tels engagements pour de courts termes, par exemple six mois ou un an, attendu que les investissements de départ sont faits.

En attendant, il y a des vides sérieux parmi les unités combattantes, notamment en sous-officiers. L'état du charroi appelle des mesures urgentes. Un officier sérieux, appartenant à une unité fixée en RFA, nous disait récemment — et nous avons cru d'abord à une plaisanterie — que si son régiment devait faire mouvement, de façon improvisée, pour une opération de dissuasion — mission essentielle de nos troupes — on peut estimer, tenant compte des absents, permissionnaires, récupérants, et de l'état du matériel, que ne pourrait partir, sur-le-champ, qu'une Compagnie sur cinq.

La « Libre Belgique » nous a fait naguère des révélations ahurissantes à propos du système des récupérations, instauré aux fins de pallier le coût des prestations supplémentaires pour les militaires de carrière; par exemple, qu'un VC qui serait prêt à monter de garde tous les dimanches serait dispensé de service tous les autres jours de l'année!

Quant à la théorie de défense du territoire (DMT), elle est bonne dans son principe, avec l'utilisation des Forces de l'Intérieur et des régiments de province, et le renforcement du rôle des officiers de réserve; mais encore, faudrait-il que ces forces soient étoffées et entraînées.

M. Vanden Boeynants, dans une allocution radiodiffusée, a dit :

« Les miliciens... serviront presque tous en Belgique et recevront une formation spéciale dans le cadre des Forces de l'Intérieur, tenant compte mieux qu'aujourd'hui de leur formation professionnelle dans le civil. Mobilisables quasiment sur place en quelques heures et entraînés pour la défense des points vitaux de notre territoire, ils formeront, en quelque sorte, une armée régulière de partisans qui doit assurer la survie de la nation. »

Tout cela est fort bien imaginé, et la formule lapidaire de « partisans » est excellente : elle est fondée sur les expériences faites lors de la dernière guerre, notamment en Grèce, en URSS et en Yougoslavie. Mais notre territoire se prête-t-il à une guerre de partisans, avec notamment sa densité de population qui est la seconde du monde après les Pays-Bas? Est-ce envisageable en dehors des régions sises à l'est du sillon Sambre-et-Meuse? Et puis, quels partisans? Peut-on décréter que des miliciens vont devenir automatiquement des partisans? A notre avis, il faudrait, parmi ces miliciens, trier, sélectionner.

L'action partisane sous-entend une acceptation volontaire, un engagement, et j'écrirai même une vocation. Il faudrait aussi que les unités soient bien encadrées, non seulement au niveau des officiers, mais aussi des sous-officiers, ce qui signifie qu'il faudrait rappeler régulièrement, pour de courtes périodes d'entraînement, les sous-officiers et autres militaires de réserve. On y songe, a dit VDB, mais à condition de trouver les moyens financiers indispensables. Donc, ce n'est pas pour demain!

En conclusion, les intentions sont louables, mais il faudrait prendre de nombreuses dispositions, difficiles à mettre en œuvre, pour conduire à leur concrétisation.

SUR LE RHIN EN QUARANTE-HUIT HEURES?

Les déclarations et l'ouvrage du général Close ont eu beaucoup de retentissement dans l'opinion. Il nous reste malheureusement très peu de place pour en traiter. Résumons le point de vue du général belge, aussi simplement que possible.

Par une attaque surprise, l'armée soviétique pourrait atteindre le Rhin en quarante-huit heures, grâce aux forces considérables massées sur la frontière de l'Elbe ou à proximité, en mobilisant peu et discrètement, et en camouflant l'approche du jour J par de grandes manœuvres. La mise en alerte et les mouvements des forces conventionnelles de l'OTAN seraient désorganisés par l'action des troupes hélicoptérées et par des détachements de partisans s'attaquant, entre autres, aux communications, ce qui sous-entend une subversion organisée sur place. La conquête en quarante-huit heures, de l'Allemagne occidentale jusqu'au Rhin empêcherait de se développer la riposte graduée OTAN. Précisons que celle-ci comporte trois échelons : moyens conventionnels, moyens nucléaires tactiques, puis moyens nucléaires stratégiques.

Pour réussir la dissuasion, il faudrait que la riposte graduée, du moins dans sa seconde phase, ne dépende plus exclusivement des Etats-Unis, mais des commandements sur place. Il faudrait aussi renforcer les forces conventionnelles et organiser des unités spéciales, chargées de lutter sur les flancs et les arrières.

L'hypothèse d'école du général Close — qui n'est pas neuve, comme l'a fait remarquer notre président d'honneur, le général Champion, lors d'un débat à l'Ecole Royale Militaire — table sur une réaction déclenchée en fin de semaine ou durant la période de vacances.

Il reste que ces « révélations » ont causé un choc psychologique, suscitant de nombreuses réactions, jusqu'en Union Soviétique. A l'OTAN, on répond que l'on dispose des moyens permettant de détecter à l'avance les préparatifs soviétiques, bien que les forces du Pacte de Varsovie aient accru leur mobilité, notamment en charroi et en hélicoptères. On estime cependant pouvoir donner l'alerte au moins quarante-huit heures d'avance. Le ministre allemand de la Défense a, quant à lui, ricané : « Si les blindés russes arrivent sur le Rhin en quarante-huit heures, c'est que la Bundeswehr (N.D.L.R. : la meilleure force conventionnelle de l'OTAN) aura réglé la circulation aux carrefours. »

M. Vanden Boeynants a fait, de son côté, des déclarations intéressantes, observant notamment que l'on ne peut isoler la région centre-Europe de l'ensemble du théâtre opérationnel. Une chose paraît cependant acquise avec certitude : c'est que l'OTAN ne dispose pas des moyens d'une défense conventionnelle prolongée : il lui faudrait recourir rapidement à la seconde phase de la riposte graduée.

Certains disent que toutes ces déclarations « effraieraient les gens ». Tant mieux, si cela doit les rendre mieux conscients du danger. C'est, en tout cas, préférable à la politique de l'autruche.

Albert HUBERT,
Président national.

MARTELANGE

Dimanche 24 avril 1977

CONGRES NATIONAL DE LA FRATERNELLE

Programme

- | | | | |
|-----------------|---|---------|---|
| A partir de 9 h | Hommage, par une délégation restreinte, au mémorial de Bodange et à la stèle de Hollande. | 11 h 30 | Assemblée générale (église paroissiale). |
| 9 h 45 | Rassemblement au Monument national. | 13 h 00 | Banquet (sous le chapiteau brîgé, à l'initiative de la commune de Martelange, sur l'emplacement de l'ancienne gare des vicinaux). |
| 10 h 00 | Messe au Monument national, célébrée par M. l'abbé A. Goffin, curé-doyen de Martelange. Hommage aux morts. Défilé. La cérémonie et le défilé seront rehaussés de la participation de la Philharmonie de Bastogne. | | |
| 11 h 15 | Dépôt de fleurs au monument aux morts de la commune de Martelange. | | |

MENU (500 F, tout compris) :

- Potée ardennaise
- Terrines (pâté de marcassin et pâté ardennais), crudités, gelée
- Jambon braisé à la portugaise, pommes Anna
- Riz Condé à l'impératrice
- Vin

INDICATIONS PRATIQUES :

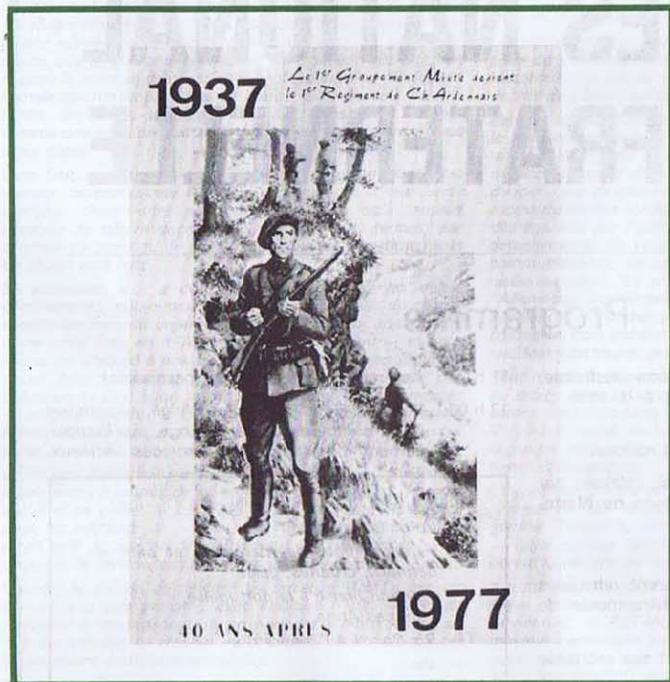
- 1) Le présent avis tient lieu de convocation pour tous les membres de la Fraternelle.
- 2) Les frais de participation au banquet sont de 500 F par personne. Les inscriptions seront clôturées le 15 avril. Il est demandé de façon extrêmement pressante, à chacun, de s'inscrire de préférence dans sa section. Pour les souscriptions individuelles — exceptionnelles, s'entend — verser les frais de participation au C.C.P. 000-0980849-82 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section d'Arlon.
- 3) Il y aura un bar sous le chapiteau.
- 4) Porter le béret vert et les décorations.
- 5) Tenant compte du fait que l'assemblée générale se tiendra dans l'église paroissiale, il conviendra de conserver une attitude réservée, et il sera interdit de fumer.
- 6) Il est conseillé de parquer les véhicules à l'ardoisière INARBEL, immédiatement à gauche avant le pont de la Sûre en venant de Bastogne.
- 7) Pour les déplacements et les parages, se conformer aux instructions de la Gendarmerie.



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

FASTES

Le 1^{er} Chasseurs Ardennais célébrera ses fastes le 13 mai 1977. Ils sont placés sous le signe du 40^e anniversaire de la formation du 1^{er} Régiment.



LA VIE AU 1^{er} CHASSEURS

CHALFUSAS

La 1^{re} compagnie avait remporté son Chalfusas avec le maximum de points.
La 2^e avait récidivé.
La 3^e, ne pouvant faire autrement, a réitéré l'exploit en réalisant 19/19.

TROPHEE DU MEILLEUR CHALLENGER

A été décerné aux miliciens Caucheteux (2^e Cie) et Brichet (3^e Cie).

DEPARTS

SLI Brayère - 1 Sgt Van Gysel - Sgt Evrard - Cpl Troch - Adjt COR Méd Thiry - VC Charlier.

ARRIVEES

Capt Dessart - SLI Verbièse - Adjt Sevrin - Sgt Semanyzyn - Capt Spirlet - Adjt COR Méd Baud'huin - Adjt COR Riga - Adjt COR Tanche.

COMMISSIONNEMENTS

— Au grade de sous-lieutenant : COC Asselman.
— Au grade de caporal : Foubert, Kairet, Labie, Thirion, Heynen, Dethioux, Anseuw, Prud'homme, Dewolf, Toussaint, Rapsaet, Smets, Baye, Nagy, Grandsart, Carlier, Darimont.

NOMINATIONS

— Au grade de commandant : Capt Philippon.
— Au grade de sous-lieutenant : SLI Commé Heniskill.

- Au grade d'adjudant : 1 Sgt Maj Misenta.
- Au grade de sergent : les Sgt Commé Campion, Van Damme, Beussen, Vossen, Mathieu, Vergnani, Gilson, Staelen, Vanderlost, Haezterman, Jacques, Lepczak.
- Au grade de caporal : Drouart, Mertens, Lauwers, Latrani, Dombek, Lezeliier, Foubert, Ribaucourt, Labie, Thirion, Kairet, Bawin, Lauwers, Smets, Zeevaert.

INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

A été décerné aux miliciens Capitaine, Ma... Delperdange, France, Marlot, Waes, Derwael, Lenoir, Vangroetenbruel.

PENSION

L'adjudant Hubert Demeyer a été admis à la pension à la date du 1 janvier 77. Nous lui souhaitons plein succès dans sa discothèque et le remercions pour les services rendus au 1 ChA.

BREVET DE TIREUR EXPERT

Deruyver, Carlier, Destrée, Baye, Derudder, Dubois, Maes, Hornebecq.

BREVET DE TIREUR QUALIFIE

Henry.

CHEVRON D'ANCIENNETE

Un premier chevron a été octroyé aux Cpx Dardenne et Fohal.
Un deuxième chevron a été octroyé au Sgt Adam et au Cpl Darcis.

RAPPEL

Les officiers du 4 ChA ont effectué un rappel de week-end au 1 ChA du 4 au 6 mars 77.

COMMISSIONNEMENT

— Au grade de sergent : Dethioux, Prud'homme, Heynen, Toussaint.

BREVET MILITAIRE

Belot, Lauwers, Smets.

Ami Chasseur Ardennais

As-tu payé ta cotisation pour 1977? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de la section.
Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

CHALFUSAS : UN TRIPLE ET UN RECORD POUR LE 1 ChA



Une fois de plus, le 1^{er} Régiment de Chasseurs Ardennais a remporté brillamment l'épreuve du Challenge Fusilier d'Assaut qui se déroula fin janvier dans les sables de Bourg-Léopold. Cette victoire fut arrachée de haute lutte à cinq autres unités d'Infanterie et la 3^e compagnie termina l'épreuve seule en tête avec un maximum de 19 réussites sur 19 épreuves.

Cette brillante performance constitue un triplé pour les Chasseurs Ardennais dont les deux autres compagnies terminèrent leur compétition respective avec les mêmes résultats.

Avec 57 résultats sur 57 épreuves, résultant inégalé jusqu'à présent, le 1 ChA prend une sérieuse option sur le Challenge annuel.

A la Section 1 ChA :

SOUTIEN DU BULLETIN

A LA SECTION 1 CHA : SOUTIEN DU BULLETIN

- 900 Major Dohy.
- 400 Anonyme, Lucien Van den Brande, Benoît de Decker.
- 380 Alain Grauff.
- 200 Léon Labenne, Major Antoine Beauvais, Victor Leduc.
- 175 Yvan Somville.
- 150 Colonel René Moiny, Major BEM Ferraro, Charles Beccaceci, L. Peithan, Adjudant-chef Gaelens Hilaire.
- 100 1 Sgt Maj Adam, Jacques Garain, J. Goethaels, Alain De Kuysche, Colonel Goegebeur, Colonel BEM Chabotier, Commandant P. Gohy, Francis Elseri, Georges Lefort, Commandant Keutjens, Christian Rieke, André Archambeau, Jacques Ghislain, Albert Scholliers, Vergaelen, Raymond Labbé, Alfred Seba, Théo Boty, Léon Stevens, J. Gérard, Commandant P. Delhaye, Daniel Nicolas, Noël Bihain, Marc Baudry, Georges Mayne, Major BEM M. Dieu, Jacques Meulepas, Armand Day, Marc Leman, Jules Flandroy.
- 75 H. Grauff.
- 60 André Van Roosendael.
- 50 Aimable Alleen, Robert Geeraerts, Colonel Stenuit, Jacques Pirson, L. Pirlot, Albert Nique, Major Kileste, Jacques Despagne, Commandant Beeckman, Adjudant-chef

René Doyen, André Vandebosch, Docteur Alphonse Nitelet, Maistriaux, Herman Krutwig, Jean-Claude Hans, J.-P. Carpentier, André Denis, L. Gallez-Van Holle, Yvon Stienlet, Daniel Ricail, Jean Lombart, Claude Michaux, Albert Villette, M. De Koninck.
40 J.-M. Van Biesen.
25 Clovis Guilbert.
30 Yves Stroobants.
20 Adjudant Joseph Monville, 1 Sgt Maj Klein, J.-P. Delhez, Maurice Duquesne, W. Hermans, J. Van Vapellen, Madame Botton, Madame Quittelier.
10 Jacques De Cock.

La section a arrondi le montant à 30.000 FB. La souscription reste ouverte... C'est la seule façon de soutenir notre revue «Le Chasseur Ardennais». Le C.C.P. reste le même : 000-0822303-34.

Un grand merci à tous les donateurs.

Monsieur André Vandebosch de Habay-la-Vieille n'a pas répondu à ma lettre relative à une erreur probable de versement. Dois-je considérer le surplus comme destiné au soutien du bulletin? Il s'agit d'un versement de 1.507 FB exécuté par l'OCF le 19-01-77 alors que l'intéressé a indiqué (à mon avis) 150 F. Que dois-je faire, cher ami Vandebosch. Soutien du bulletin ou je vous revire la différence?



SERVICE MILITAIRE

"La Libre Belgique" nous a appris que la classe de milice 1975, comportant 179.698 jeunes gens — y compris les sursitaires, les ajournés, etc... — 113.730 ont obtenu un sursis : 11.596 ont été exemptés pour cause morale (soutien de famille, etc...), 431 ont choisi de servir dans un pays en voie de développement, 523 ont été reconnus (sic) objecteurs de conscience, et 9.682 déclarés inaptes physiquement. Au total, 38.764 sur 179.698 furent déclarés bons pour le service, soit 21 % du contingent.

Comme le nombre de sursitaires échappant au service est fort élevé, nous pouvons confirmer ce que nous avons écrit déjà, à savoir : qu'un Belge de sexe masculin sur trois accomplit le service militaire général et obligatoire (article 1^{er}, § 1^{er} des lois sur la milice : "Tout citoyen belge doit accomplir son service militaire"). Un Belge sur six, si l'on inclut les femmes.

Et pendant ce temps-là, nos unités combattantes disposent d'effectifs incomplets.

UNE PROFONDE INJUSTICE

Nous ne le répétons jamais assez : le système actuel procède d'une profonde injustice. Pourquoi une minorité est-elle à ce point pénalisée? Le seul moyen de remédier à la situation consiste soit à pénaliser à leur tour les exemptés et dispensés, soit à accorder des avantages à ceux qui accomplissent leur devoir civique. Comme il est sinon admis, du moins affirmé que la loi taxant les exemptés du service militaire — qui existe, en fait, depuis le 10 janvier 1940 — serait inapplicable, il faut rechercher des formules de compensation pour les miliciens. Et d'abord, leur accorder non plus une solde, mais un traitement; ensuite, leur consentir des avantages fiscaux, comme en Allemagne, durant un ou deux ans après le service militaire; enfin, leur donner des priorités pour l'accès à des emplois publics, tout comme certains emplois devraient être réservés par priorité aux volontaires de carrière de 5 ans au moins, avec des bonifications à partir de 2 ans.

LES EXEMPTES PAR VOIE SPECIALE

C'est "La Libre Belgique" encore qui, la première, nous a appris que nombre d'inaptitudes physiques au service militaire seraient frauduleusement acquises. Des instructions judiciaires très avancées sont en cours, et il est démontré que plusieurs centaines de jeunes gens ont échappé au service militaire moyennant pistons accompagnés d'espèces sonnantes et trébuchantes. En tout, les fraudeurs — parfois malgré eux, car il est des parents qui ont payé pour leur exemption à leur insu — représenteraient au moins les effectifs d'un bataillon!

LE SECOND "BATAILLON FANTOME"

"La Libre Belgique", toujours, a révélé qu'en 1976, l'armée belge avait compté quelque 1.700 déserteurs dont 150 insoumis (ne se sont pas présentés au CRS), 570 miliciens et 1.070 VC sur un effectif total, pour ces derniers, de 26.790. Ces chiffres confirment ce que l'on savait déjà, à savoir : qu'un grand nombre de jeunes gens se sont engagés à l'armée comme ils l'auraient fait sur un chantier ou dans une usine : beaucoup parce que la publicité disait qu'on était bien payé; certains par goût de l'aventure; certains encore dans l'espoir de ne point trop en faire. Ils n'avaient évidemment pas la vocation. Et comme on avait absolument besoin de VC pour pouvoir tenir les promesses — politiques — de réduction du temps de service, on a pris n'importe qui : les bons et les... moins bons.



3. CHASSEURS ARDENNAIS

MARCHE DU SOUVENIR ET DE L'AMITIE

La Marche du Souvenir et de l'Amitié 1977 se déroulera du 29 juin au 2 juillet selon sa forme traditionnelle. Nous attirons l'attention des candidats-marcheurs et spectateurs sur le fait que cette année la M.S.A. se déroulera du mercredi au samedi et que le défilé final aura lieu à VIELSALM le SAMEDI 2 JUILLET et NON le dimanche comme les années précédentes.

Les fastes du 3^e Chasseurs Ardennais auront lieu les 19 et 20 mai 1977.

FETE DE SAINT-NICOLAS



La traditionnelle fête de Saint-Nicolas, à l'intention des enfants des membres du cadre du 3 ChA fut organisée au mess sous-officiers le 3 décembre 1976.

Après avoir assisté au film en couleurs relatant les aventures de Tintin dans le Temple du Soleil, les enfants firent une ovation à Saint Nicolas qui

les gratifia de friandises et de magnifiques cadeaux. Scellant la bonne entente qui règne entre le 3 ChA et la Brigade de Gendarmerie de Vielsalm, les enfants du personnel de la Gendarmerie avaient été invités à se joindre aux petits Chasseurs Ardennais pour accueillir le Grand Saint.

FETES DE FIN D'ANNEE AU QUARTIER

NOEL

A l'occasion de la Noël, une messe de minuit fut chantée dans la chapelle du Quartier par notre futur aumônier, l'abbé Timmerman, curé de Petit-Thier.

Cet office religieux fut suivi par de nombreuses familles du 3 ChA qui se retrouvèrent ensuite toutes au mess sous-officiers pour déguster le «Boudin de Noël». Juste avant minuit, les différents gardes reçurent la visite du Chef de Corps le lieutenant-colonel BEM Brisy, de l'adjudant de Corps, l'adjudant-chef Vandermeersche et du

1. sergent-major Gennen, accompagnés de leurs épouses, qui remirent un cadeau à chaque Chasseur Ardennais de service.

NOUVEL AN

Un réveillon dansant fut organisé par les sous-officiers dans leur mess. Ils n'étaient pas moins de 80 pour fêter la Saint-Sylvestre. A minuit, la même visite qu'à Noël fut rendue aux différents gardes.

EXERCICE «BLACK DECEMBER»

Dans le cadre du parrainage du COR/MONS, le 3 ChA a organisé du 10 au 12 décembre l'exercice «BLACK DECEMBER» à l'intention des officiers de réserve.

FETE DE SAINT-ELOI



Fidèle à la tradition, le personnel de Maintenance et leurs familles ont dignement fêté leur patron, saint Eloi, le 25 novembre 1976. L'office religieux fut célébré dans les ateliers du PI Maintenance par le padre Stas.

Tous se retrouvèrent au mess sous-officiers pour le délicieux banquet au cours duquel les paris concernant la poids des noix de jambon allèrent bon train.

L'exercice de cette année avait pour but d'initier les officiers de réserve à la psychologie et aux conditions de lutte contre le terrorisme dans le cadre d'un conflit moderne.

Intéressés par le caractère assez particulier du thème proposé, les officiers de réserve venant de toutes les régions du pays furent près de 150 à rejoindre le quartier Ratz le vendredi soir. La chasse aux terroristes commença dans la nuit et se prolongea jusqu'au samedi après-midi par un froid cinglant et dans une région recouverte d'une épaisse couche de neige, compliquant encore la tâche des terroristes qui devaient tenter leur coup de main tout en trompant la vigilance des Bleus.

Le week-end se termina par un dépôt de fleurs au monument des 3 et 6 ChA et par un banquet qui, dans la bonne humeur, scella la réconciliation des Bleus et des terroristes et permit à chacun de raconter les meilleures histoires de ces 48 heures de chasse à l'homme.

COURS

- Le lieutenant-colonel BEM Brisy a suivi un cours de psychologie de commandement pour officier supérieur du 31 Jan. au 11 Fév. 77.
- Le premier sergent N. Schmitz a participé et réussi le cours de défense NBC.
- Le sergent Gangolf a satisfait une épreuve professionnelle complémentaire pour candidats sous-officiers de complément.
- Le caporal VC Arens a satisfait aux épreuves du cours «soudure oxy-acétylène».
- Les soldats VC Léo Willems et H. Cremer ont satisfait aux tests de mécaniciens de véhicules à roues.

CHALLENGE FUSILIERS D'ASSAUT



Renouant avec le CHALFUSAS après une éclipse de 2 ans, la 3^e Cie s'est très honorablement défendue puisqu'elle s'est classée au milieu du peloton des participants. Bien sûr, à aucun moment de la compétition, elle n'a mis en péril la suprématie incontestée de l'équipe du 1 ChA, spécialiste de ce genre d'épreuve, mais cette

participation au CHALFUSAS de janvier 77 a permis de tirer de riches enseignements qui, à n'en pas douter, seront mis à profit par les deux Cies 3 ChA qui participeront au Challenge en fin d'année 77. La cérémonie de clôture s'est terminée par une cordiale poignée de mains entre Chasseurs Ardennais.

LA VIE AU BATAILLON

NOMINATIONS

- Le major BEM Brisy est nommé au grade de lieutenant-colonel à la date du 26 déc. 76.
- Le 1^{er} sergent-major Tique est nommé au grade d'adjudant à la date du 26 déc. 76.
- Le Cpl Com Saudmont est nommé caporal milicien à la date du 26 déc. 76.
- Le SVC Collin est nommé au grade de caporal à la date du 1^{er} déc. 76.
- Le Cpl Com Vanhout est nommé caporal milicien à la date du 2 mar. 77.

COMMISSIONNEMENTS

- Les soldats miliciens Muller et Mertes ont été commissionnés caporal à la date du 1^{er} jan. 77.

DECORATIONS MILITAIRES

- A été décorée à la date du 13 Nov. 76, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold au capitaine-commandant de Réserve Gauder.
- Ont été décorés à la date du 13 Nov. 76, les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant Donnay, au premier sergent-major Henroulle et au premier sergent-major Fauville.
- A été décorée à la date du 13 Nov. 76, la Décoration militaire de 2^e Classe au premier sergent N. Schmitz.
- A été décorée à la date du 13 Nov. 76, la Médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II au caporal-chef Emmsers.
- Le premier chevron d'ancienneté est accordé au sergent Kreuzt à la date du 1^{er} Nov. 76.

MUTATIONS

ARRIVEES AU 3 ChA

- Le 4 Nov. 76, sergent Solhvey venu du 2 DA.
- Le 31 jan. 77, lieutenant Philippart venu du 12 Li.
- Le 30 jan. 77, les adjts COR Noël et Robinet venant de L'EI.
- Le médecin Slt Tourbach est agréé comme candidat officier temporaire.
- Le Sdt Rauw a souscrit un engagement de 3 ans à la date du 7 fév. 77 et est affecté au 3 ChA.
- Le Sdt VC De Buscheren venu de la 2 Cie MP le 21 Mar. 77.

DEPARTS

- Le sous-lieutenant Gudenkauf est placé en disponibilité à la date du 1^{er} Mar. 77.
- L'adjudant COR Ledain est placé en CI le 31 Jan. 77.

BREVETS ET DIPLOMES

- Ont obtenu le brevet de natation élémentaire les soldats : Homerin, Descamps, Moris, Boons, Overtus, Baes, Vanderborgh, Deraignes, Bilocq, Piette, Pain, Dauchot, Degresves, Foxius, Vangrunderbeek, Leufgen, Bogaert, Van Hout.
- L'insigne de «Bon Chauffeur» a été accordé au Cpl milicien Muller et aux soldats Schaus, Kurth, Andrienne.
- Ont obtenu le brevet de «Bon Soldat» les soldats Fremont, Frys, Collard, Lambert, Honoré.

DIVERS

- Le lieutenant Gobbe a été désigné comme Officier FAC pour l'exercice «Ringo Range» qui s'est déroulé les 23 et 24 Fév. 77.

MARIAGES

- Le médecin Slt Tourbach a contracté mariage avec Mlle Chantal Drion, de Stavelot, le 14 Nov. 76.
- Le sergent Daniel Claes a contracté mariage avec Mme Cammaerts, le 11 Déc. 76, à Grivegnée.

DECES

- Le major BEM e.r. Impens, ancien chef de Corps du 3^e Chasseurs Ardennais est décédé à Bastogne, le 13 Fév. 77. Conformément à la volonté du défunt, les funérailles ont eu lieu dans l'intimité.

ACTE DE COURAGE

- Extrait de l'ordre journalier de Ba N° 7/77 : Alors qu'il se promenait en ville le 22 Jan. 77 dans la soirée, le Sdt Mil M. Peeters de la 3^e Cie entendit des cris suspects et n'hésita pas à se porter au secours de la victime. Par son attitude déterminée et son courage, le Sdt Peeters mit l'agresseur en fuite et sauva ainsi la vie de la victime.

ACTIVITES PRINCIPALES

- La 3^e Cie a participé au Challenge Fusilier d'Assaut à Bourg-Léopold, du 22 au 27 janvier 77.
- Un exercice de cadre «Bullange» a eu lieu le 17 février, exercice auquel a participé notre Comd de Brigade, le colonel Leblanc.
- Du 7 au 18 mars le Bataillon a effectué une période de camp à Bourg-Léopold, pendant cette période, du 8 au 10, a eu lieu l'exercice «Bruyère Blanche».
- Du 12 au 20 mars, le 3 ChA présente au salon des vacances à Bruxelles un stand de la Marche du Souvenir et de l'Amitié 1977.
- Le mois de février a vu la participation du 3 ChA au championnat militaire de volleyball, de badminton, de cross et de cross d'orientation.
- Au cours de la même période, des compétitions sportives ont eu lieu au quartier et c'est ainsi que la 3^e Cie et la Cie EMS se sont opposées en volley et en football.
- Le cadre ne voulant pas être en reste, deux équipes furent formées et l'on assista à un beau match de football sur un terrain boueux à souhait.
- Le 31 mars le 3 ChA est chargé d'organiser les éliminatoires du championnat militaire de cross d'orientation.

REPANDEZ LE
DRAPEAU DE
L'ARLENNE

Les droits moraux et matériels des Combattants

Un contentieux qui bat de l'aile

Cet article était écrit pour notre dernier numéro; il n'a pu paraître faute de place. Nous le complétons par un post-scriptum.

En principe, le protocole signé entre le gouvernement et les principales associations de combattants et victimes de la guerre devrait régler, en dix ans, le contentieux des associations patriotiques. Les mesures prises jusqu'ici ont appelé, de notre part, de sérieuses critiques.

En effet, à côté de dispositions générales telle la revalorisation, combien mineure, des pensions de guerre dont le pouvoir d'achat ne cesse de se détériorer, on s'est apparemment surtout attaché à favoriser les petits nombres, c'est-à-dire à satisfaire les revendications dont l'impact budgétaire individuel n'était pas très élevé, ce qui a permis un émiettement, un saupoudrage donnant de petites satisfactions à un assez grand nombre de revendications.

Malheureusement, et une fois de plus, les combattants en uniforme ont été les plus mal traités, souvent moins bien que les victimes accidentelles. On s'est parfois montré, en effet, plus généreux envers ces dernières, tels des réfractaires non résistants ou des déportés, qui ont reçu des avantages refusés à des combattants valeureux, à des blessés de guerre ou à des veuves de combattants.

A quoi rime, au surplus, l'octroi des 10 % d'invalidité forfaitaire, au titre de la pathologie de la captivité, aux seuls prisonniers de guerre âgés de 68 ans au moins ? On n'a pas procédé par étapes pour les PP. De toute façon, si les nécessités budgétaires impliquaient des étapes, il fallait se limiter à deux : 65 ans dans un premier temps, et ensuite 60 ans.

Dans nos deux derniers numéros, nous avons dénoncé avec force les injustices dont sont plus particulièrement victimes les veuves de guerre et les combattants militaires, spécialement ceux de 1940. Nous ne reviendrons pas sur le scandale que constitue le refus des 10 % d'invalidité forfaitaire aux Croix de Feu 1914/1918 déjà invalides, ni sur un autre qui consiste à refuser de rectifier les préjudices que subissent les PGMI de 1940/1945. Mais nous insistons, à nouveau, sur l'insupportable retrait aux seuls combattants de 1940 de certaines périodes officiellement reconnues par le statut du combattant sur la carte des états de services de guerre, et ce, pour la supputation des rentes de combattant : c'est d'autant plus inadmissible que cette discrimination vise des blessés ou des prisonniers de guerre rapatriés comme malades.

Quand on pense qu'un réfractaire, accueilli dans une paisible retraite, bénéficie de la rente et qu'on refuse celle-ci à un grand blessé pendant sa convalescence ou ses périodes de soins à domicile !

Les autres situations parfaitement inadmissibles sont celles qui refusent aux bles-

sés de guerre de moins de six mois d'hospitalisation la rente minimale octroyée aux PP de courte durée; qui refusent aux blessés hospitalisés pour une certaine durée, et non invalides, la majoration de rente de 50 % accordée aux PP; qui doublent les rentes de veuves de PP, et non celles des veuves dont le mari est tombé au champ d'honneur, etc... Qu'on nous comprenne bien : nous ne critiquons pas les avantages consentis à des catégories particulièrement méritantes, comme celle des prisonniers politiques. Mais, nous regrettons que l'on ait moins de considération pour les veuves de combattants et les combattants militaires. Quand réparera-t-on ces injustices ?

Pas de siôt, si nous en croyons les nombreux qui circulent dans les milieux les mieux informés. Il paraît, en effet, que les mesures prises en 1976 non seulement ont, d'ores et déjà, épuisé les crédits prévus pour 1975 et 1976, mais également ceux de 1977, et qu'elles auraient même sérieusement ébréché les crédits de 1978, à concurrence de quelque 43 millions. De sorte qu'il ne resterait plus que 257 millions d'ici le 31 décembre 1978.

Quant aux mesures qui interviendraient en 1978, mais qui doivent encore faire l'objet de décisions officielles, on dit que les pensions de guerre seraient augmentées de... 1%; que la pathologie du prisonnier de guerre passerait à 60 ans; que la rente de veuve de guerre totale, c'est-à-dire dix semestres, serait accordée à certaines veuves de militaires ou assimilés, mais aussi de réfractaires et de déportés décédés avant l'âge de 55 ans. Il y aurait aussi des mesures diverses en faveur des amputés de 1940-1945, des évadés, des veuves remarquées... Il se chuchote encore qu'en 1979 seulement serait entamée une première étape d'octroi de la rente du mobilisé, que nous avons été les premiers et longtemps les seuls à réclamer.

Espérons, à moins que ce ne soit pour l'an 2000 !

A. H.

P.S. - Tous les bruits dont il est question ci-dessus ont été, depuis lors, confirmés. D'autre part, il est permis de se demander si le protocole ne constitue pas, en réalité, un jeu de dupes car il est invoqué à tout bout de champ comme alibi par le gouvernement qui, à toutes les demandes qui lui sont adressées, répond uniformément, quel que soit le ministre de service, que les revendications reprises à l'annexe du protocole sont les seules susceptibles d'être prises en considération.

Un élément neuf toutefois. A une question du député Dofoset, le secrétaire d'Etat au Budget a répondu : « En principe, ces revendications sont les seules à pouvoir être prises en considération ». Notons le. « En principe », et nous verrons si l'on entrouvrira la porte.

LA GRATUITÉ DES SOINS PAR L'O.N.I.G.

Le Moniteur Belge du 30 décembre 1976 a publié un arrêté royal fixant les modalités selon lesquelles l'Etat assure la gratuité des soins aux invalides de la guerre et assimilés, et aux orphelins de guerre, à l'intervention de l'Œuvre nationale des Invalides de la Guerre. Il s'agit là de la concrétisation d'une promesse faite, il y a une vingtaine d'années au moins, par le gouvernement, et toujours reportée dans sa réalisation. Elle constitue avant tout — et c'est important — la confirmation officielle et légale d'un droit inscrit dans la législation, concernant les invalides et orphelins de guerre.

Il n'y aura pas grand-chose de changé à la dispensation des soins médicaux, pharmaceutiques et de prothèse par l'ONIG, service qui fonctionne d'ailleurs fort bien. Il est précisé que la gratuité des prestations est assurée selon des tarifs de base, et que les paiements de l'ONIG ne seront jamais inférieurs auxdits tarifs.

Une longue annexe définit clairement les conditions de l'intervention de l'ONIG, non seulement pour la médecine générale, mais aussi pour la médecine spécialisée, les hospitalisations, les fournitures pharmaceutiques, etc...

PENSION ET ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Nous attirons l'attention sur le fait qu'une loi du 5 janvier 1976, parue au Moniteur du 6 janvier, et dont l'arrêté d'exécution a été publiée le 10 décembre 1976 a apporté des restrictions à l'activité professionnelle que pourrait exercer un retraité bénéficiant d'une pension d'un service public.

Précédemment, la pension du secteur public pouvait se cumuler intégralement avec une activité professionnelle.

PENSION ANTICIPÉE POUR LES PG NON OFFICIELLEMENT RECONNUS

On sait que jusqu'à présent, on exigeait, pour toutes les mesures en faveur des victimes de la guerre, la reconnaissance d'un statut. Tel est notamment le cas pour la rente du combattant qui est refusée — à notre sens, injustement — à des prisonniers de guerre, même de cinq années de captivité, qui possèdent toutes les preuves de leur détention, mais qui ont négligé d'introduire une demande de reconnaissance officielle et qui ne sont, dès lors, pas titulaires de la carte du PG.

Un élément nouveau vient d'intervenir, en ce sens que le ministre des Finances, répondant à une question parlementaire relative à la pension anticipée dans les services publics, a fait savoir que pour l'application de la loi relative à la pension anticipée, la preuve du bénéfice du statut du prisonnier de guerre pouvait résulter de la mention expresse figurant à l'extrait de la Matricule fourni par le ministère de la Défense nationale. Donc, dans ces cas, la carte du PG n'est plus exigée.

Nous espérons que ce n'est là qu'un premier pas et que non seulement la même disposition sera d'application pour les pensions anticipées du secteur privé, mais aussi bientôt pour la rente du prisonnier de guerre.

MARTELANGÉ

24 avril

BONIFICATIONS D'ANCIENNETÉ

Le colonel Borgniet nous signale qu'on lui a demandé des précisions à propos du paragraphe 4 de son article publié en page 11 du bulletin n° 107.

Il tient à préciser que l'arrêté royal du 2 juin 1975, applicable au 1er janvier 1974, vise les invalides militaires et civils de la guerre, agents de l'Etat ou assimilés, qui bénéficient d'une pension de réparation pour fait de guerre.

DISPENSE DU SERVICE MILITAIRE

Les lois sur la milice ont été modifiées par la loi du 1er décembre 1976 (Moniteur Belge du 15 décembre) qui a été suivie d'un arrêté ministériel du 15 décembre 1976 fixant les catégories de militaires de la levée 1978 qui peuvent invoquer un service de frère ou obtenir la dispense du service en temps de paix pour cause morale.

La principale disposition de la nouvelle loi tient en ce qu'elle ajoute les agents de renseignements et d'action, les réfractaires et les bénéficiaires d'une pension d'invalidité de guerre à la liste des membres d'une famille pour lesquels un seul fils doit effectuer son service militaire quand le père, la mère, les frères ou les sœurs sont reconnus d'un titre patriotique. Ainsi est donc élargi le champ d'application d'un service par famille.

Parmi les autres dispositions, soulignons l'augmentation indirecte, mais sérieuse, du plafond pour devenir soutien de famille; que les sursis jusqu'à trente ans pour les Belges résidant à l'étranger, hors des pays limitrophes, sont désormais limités à ceux qui résident hors d'Europe.

PENSIONS DE SALAIRES ET PERIODE DE GUERRE

Les modifications apportées à la législation relative à la pension des travailleurs salariés, concernant les pensions prenant cours au plus tôt le 1^{er} janvier 1977, tendent notamment à uniformiser les modes de preuve de l'occupation pour toute la durée de la carrière professionnelle.

La preuve d'une occupation ne pourra être fournie que par des documents établissant que des cotisations ont été versées en vue de la pension.

La loi du 27 février 1976 a toutefois permis au Roi de disposer que pour certaines périodes, les cotisations de pension sont censées effectuées.

C'est notamment le cas pour la partie de la période se situant entre le 1^{er} janvier 1938 et le 1^{er} janvier 1945, qui suit une période d'occupation en qualité de travailleur salarié prouvée par une cotisation de pension suffisante.

Abstraction faite de la différence en matière de preuve de l'occupation requise, cette règle est analogue à celle appliquée pour les pensions prenant cours avant le 1^{er} janvier 1977.

STATIONNEMENTS GRATUITS DANS LES GARES

Il résulte d'une communication que nous avons reçue de la direction de l'Exploitation de la SNCB que les grands invalides de guerre, titulaires de la carte « Stationnement sans limitation de durée », peuvent garer gratuitement leur voiture dans les emplacements qui leur sont réservés aux parkings de la SNCB existant notamment dans les stations suivantes : Andenne, Ans, Arlon, Beauraing, Bruges, Bruxelles (Quartier Léopold, Midi et Nord), Charleroi-Sud, Ciney, Dinant, Gand-St-Pierre, Gembloux, Herstal, Huy-Nord, Jemelle, Knokke, Libramont, Liège-Guillemins, Marloie, Namur, Ostende, Spa, Verviers, Virton-St-Mard, Waremmé, Wavre.

PAS DE CUMUL PREPENSION ET PENSION ANTICIPÉE

Plusieurs camarades nous ont interrogé à propos de la prépension. Les uns, ayant demandé à bénéficier de la pension anticipée qui leur a été accordée, estiment maintenant que la prépension est plus favorable, et ils souhaiteraient qu'on les fasse rétroactivement bénéficier de ce régime. Cela n'est pas possible : ce qui est acquis reste acquis.

D'autre part, celui qui demande la prépension renonce au bénéfice de la pension anticipée et, en général, la prépension constitue un régime plus favorable. Certes, nous a-t-on fait observer non sans raison, le système de la prépension annule, en fait, pour les bénéficiaires, les avantages accordés aux victimes du devoir patriotique par le régime de la pension anticipée; mais il faut préciser que la prépension est assortie de conditions particulières, et qu'elle ne s'applique pas à tous les travailleurs. Il nous est impossible, ici, d'entrer dans plus de détails.

A propos de Touring-Secours

Suite à notre article paru dans le n° 107, M. Albert Ferot, directeur administratif de Touring-Secours, dont le père, officier d'infanterie et combattant de 1914-1918, a appartenu au 10^e de Ligne, nous a adressé une lettre extrêmement courtoise nous apprenant notamment que :

« ... c'est le Touring Club Royal de Belgique qui décida, il y a une vingtaine d'années, de faire bénéficier ses membres invalides de guerre, exempts de la taxe de circulation, de l'assistance, à titre gracieux, des patrouilleurs de Touring-Secours.

Par la suite, d'autres associations sont intervenues pour étendre cette faveur à tous les membres du Touring Club, invalides à quelque titre que ce soit et exempts de la taxe de circulation.

Certaines personnes, désirant bénéficier de l'avantage offert, se sont affiliées au Touring Club Royal de Belgique, qui n'a cependant jamais recherché d'affilier des membres de cette manière.

Récemment, nous avons d'ailleurs décidé que les invalides exempts de la taxe de circulation avaient le choix entre deux solutions :

- ou bien, bénéficier de l'avantage offert aux membres du Touring Club Royal de Belgique ;
- ou souscrire une affiliation à Touring-Secours, qui est réduite de 25 %, ces 25 % étant pris en charge uniquement par l'a.s.b.l. Touring-Secours.

M. Ferot ajoute que le groupement des grands mutilés « ne verse pas un franc au Touring Club Royal de Belgique ou à Touring-Secours ». Ce dernier élément d'information renforce encore notre thèse, à savoir : que rien ne justifie, pour les grands mutilés, l'obligation de passer par un groupement privé pour bénéficier d'un régime de faveur à Touring-Secours, alors qu'ils possèdent des documents officiels attestant de leur qualité, et qui sont les seuls valables aux yeux des autorités.



L'ANTI-CIVISME

Combien nous partageons l'indignation de nos amis de la FNC qui qualifient de « sinistres, suspectes, scandaleuses et surtout dangereuses » notamment certaines émissions de la RTB, soit-disant « historiques » et « d'information » où se prélassent des inciviles blanchis ou en puissance de trahison et où, sans peut-être le vouloir, on fait en réalité l'apologie du rexisme et des autres formes de collaboration nazie ! Les jeunes surtout, à la recherche d'absolu ou de vocations nouvelles, dégoûtés de nos jeux politiques, risquent de mal comprendre ce passé révolu et de s'enthousiasmer pour de faux idéalisés.

Et ce Lode Claes condamné pour collaboration, à qui on permet de déclarer sur nos antennes qu'il ne regrette rien ! Bel exemple, en vérité, puisque aussi bien, cet ex-incivile s'est remarquablement reconverti, au point d'être devenu une des vedettes de notre cheptel politique, en même temps qu'il fait la pluie et le beau temps dans un grand groupe économique-financier !

LE CONTREPOIDS DES RETRAITES

Du « Journal de Genève », cet écho qui recèle quelque humour à la suisse et qui était intitulé « Le poids des retraités » :

« Le département de la Défense, aux Etats-Unis, vient de faire une curieuse constatation : il aura dépensé davantage, cette année, pour acheter des missiles et des avions pour l'armée de l'air. Ce qui paraît indiquer que l'Amérique aura connu, tout de même, une paix rassurante pour offrir à tant de soldats la possibilité de mourir dans leur lit.

« Les mauvais gestionnaires seront donc tentés de remplacer les militaires par des missiles (ou des avions puisqu'ils coûtent moins cher). Ce serait oublier que les engins sophistiqués qu'inventent les usines d'armement vont aussi à la retraite, très vite souvent, sans espoir d'être réutilisés... »

CAUSE MORALE ET... MORALITE

Le ministre de la Défense nationale peut interrompre le service actif d'un militaire par « mise en congé d'urgence pour motifs graves ». Il (tous les ministres de la Défense nationale) ne se fait pas faute d'user de cette faculté. Et pourtant...

Bien que nous ne soyons guère — et même pas du tout — agent favorisant d'échappatoires au service militaire, nous avons estimé de notre devoir de soumettre au MDN un cas particulièrement digne d'attention. Dans une famille du centre du Luxembourg, trois frères ont servi aux Chasseurs Ardennais en 1940, et tous trois ont subi cinq années de captivité comme prisonniers de guerre. L'un d'eux avait deux fils : le cadet est mort dans un accident de circulation, alors que son frère aîné accomplissait son service. La mort d'un fils et l'absence de l'autre ont causé une détresse profonde au sein de la famille, au point que la maman a fait une dépression nerveuse.

L'intérêt de ce cas n'a pas paru déterminant pour le Cabinet du ministre de la Défense nationale, en supposant que celui-ci n'a vraisemblablement pas été appelé à se prononcer personnellement. Et l'on nous a répondu, au nom du ministre, que « la mise en congé d'urgence ne se justifiait pas ». A nos lecteurs de juger.

MANIFESTATIONS EN 1977

Voici un calendrier provisoire de manifestations pour l'année en cours :

- 19 mars : Arlon : Conseil d'administration élargi.
- 22 avril : Vielsalm : Parrainage de la Fraternelle du 12e Fu par le 3e ChA.
- 24 avril : MARTELANGE : CONGRES NATIONAL.
- 6 mai : Werl : Fastes du 20 A.
- 13 mai : Spich : Fastes du 1 ChA.
- 20 mai : Vielsalm : Fastes du 3 ChA.
- 22 mai : Commémoration de la bataille de la Lys.
- 5 juin : INAUGURATION DU MEMORIAL DE TEMPLoux RENOVE.
- 29 et 30 juin, 1er et 2 juillet : 11e Marche du Souvenir et de l'Amitié.

SOUTIEN DU BULLETIN

Exercice 1976-1977

Report du numéro précédent	8.525 F
Versements reçus à la date du 25 février 1977 :	
— Section 1 ChA, FBA	30.000 F
— Section du Brabant	5.000 F
— Section d'Arlon	2.000 F
— Section de Houffalize	2.000 F
— Anonyme (FD), Bruxelles	2.000 F
— Louis Losseau, délégué à Rochefort.	
De la part de :	
Raymond Kreutz 180; Hubert Louis 150; Simon Gérard 100; Marcel Lebrun 100; Louis Losseau 100; Georges Sandron 100; Léopold Petit 80; Jules Wirtz 80; Clément Dock 50; Clément Rouxhet 50; Georges Fouarge 40; Anita Debry 30; Georges Didier 30; Aris Lambert 30; Jules Neunez 30; Maurice Renard 30	1.180 F
— Section de Virton	1.000 F
— EMAC, s.a., Bruxelles	1.000 F
— Mme F. Dupont, Morlanwelz	400 F
— Général R. Lecocq, Bruxelles	300 F
— Frans Michem, Vinkt	300 F
— Armand Tihon, Cointe-Ougrée	300 F
— Jean Lemaire, Mouscron	200 F
— Victor Robert, Linkebeek	200 F
— Alfred Duval, Bruxelles	150 F
— Marcel Gatez, Bruvelles	150 F
— Marcelin Gousenbourger, Heinsch	150 F
— Edouard Lamotte, Overysse	150 F
— Christophe Raymond	150 F
— Jo Comardy, Bruxelles	100 F
— Mme Dombret, Hamoir	100 F
— Mme Lucie Godfrind, Gilly	100 F
— En souvenir de son mari, Lucien André	100 F
— Albert Goetz, Stavelot	100 F
— Commandant Georges Hautecler, Kraaimond	100 F
— Joseph Guiot, Arlon	80 F
— E. Balfroid, Bornival	70 F
— A. Brevets, FBA	50 F
— A. Delvaignette, Bruxelles	50 F
— Albert Germain, Bruxelles	50 F
— Joseph Samray, Lambertmont	50 F
— Louis Van Nuffel, Mortsel	50 F
— Jean Meyers, Bruxelles	20 F
— Jacques Taymans, Louvain	20 F

Total fin février 1977 : 56.095 F

Promotions à l'Armée

Parmi les dernières promotions trimestrielles à l'Armée (26-2-1976), nous avons notamment relevé celles au grade de colonel de deux anciens chefs de Corps du 20 A : le lieutenant-colonel BEM M. De Smedt et le lieutenant-colonel Leblanc.

Est promu au grade de lieutenant-colonel, le major BEM Brisny, commandant le 3e Chasseurs Ardennais.

Nos vives félicitations.

Le lieutenant-colonel BEM Chabotier, commandant de la 12e Brigade

Le colonel Rogar Stenuit, admis à la retraite, a remis, le 17 décembre 1976, le commandement de la 12e Brigade (réserve) à un autre ancien commandant du 1 ChA : le lieutenant-colonel BEM Jean Chabotier. La 12e Brigade, dont fait partie le 2 ChA et qui sera rappelée en septembre prochain, reste en de bonnes mains.

Bienvenue à Marche...

Notre ami le sénateur et ancien ministre Charles Hanin, que nous avions félicité de sa nomination aux fonctions de bourgmestre de Marche-en-Famenne, ajoutant que nous nous réjouissons que le 1er Chasseurs Ardennais puisse être accueilli en cette cité-base par un ancien Bêret vert, nous a répondu :

« Marche et moi serons toujours heureux de recevoir les Chasseurs Ardennais, en garnison ou de passage ».

Retraite administrative

Notre camarade Marcel Henriquet, chef de peloton au 5^e Chasseurs Ardennais en 1940, atteint par la limite d'âge, a été admis à la retraite après une longue carrière dans l'administration des Eaux et Forêts, passée en grande partie dans le Luxembourg. Il avait finalement obtenu le grade d'inspecteur général, ce qui le plaçait au second rang de la hiérarchie de cette administration. Nous lui souhaitons une heureuse retraite.

Echevin de Deinze

Notre ami Jozef Van Nevel, ancien bourgmestre de Vinkt, a été élu échevin du Grand-Deinze. Il est notamment chargé de la liaison avec les associations patriotiques.

Un Chasseur Ardennais, président des Vétérans du Roi Albert

Notre camarade Lucien Kermessa a été élu, par applaudissements unanimes, président de la section de Jambes des Vétérans du Roi Albert. L. Kermessa a fait partie, en 1940, de la 2e Compagnie du 1 ChA et a été prisonnier de guerre au Stalag II B.

Nos félicitations.

APPEL DU COMMANDANT DU 1er CHASSEURS ARDENNAIS

SOUVENIRS

Le chef de Corps du 1er Chasseurs Ardennais fait appel aux Anciens pour qu'ils lui remettent des souvenirs de toute nature remontant soit à la période antérieure à la guerre, soit à la période de guerre proprement dite, et qui seraient destinés à compléter la salle "Traditions" du régiment.

Ceux qui seraient disposés à répondre favorablement à cet appel sont invités à se mettre directement en rapport avec le lieutenant-colonel Le fèvre, commandant le 1er Chasseurs Ardennais, BPS 14, 4090 FBA, ou avec le président national.

N'attends pas à demain...
pour payer la cotisation
1977

Temploux - Journée du 5 juin 1977



Maquette du Sanglier qui surmontera le mémorial de Temploux, rénové. Il est l'œuvre du major Alfred Leroy, président des groupements du comté de Chiny.

Placés sous la présidence de M. Albert Hubert, président national, entourés des plus hautes autorités civiles, militaires et religieuses, les cérémonies dérouleront leurs fastes :

- Pour l'inauguration du monument rénové, avec la participation de détachements des Armées belge et française et de sociétés patriotiques ;
- L'office religieux sera célébré par Monseigneur Mathen, évêque de Namur-Luxembourg, assisté de prêtres, anciens du Génie, des Chasseurs Ardennais et du 8e Zouaves.

Les chants seront interprétés par les Bardes de la Meuse, accompagnés d'un orchestre symphonique, placés sous la direction de Jules Grapotte, Plaqueur d'honneur de la Fraternelle.

En soliste, Mlle Viviane Wagner, trompette d'honneur de la Fraternelle. Quant à la sonnerie aux morts, elle sera exécutée par un ancien du 8e Zouaves en tenue d'apparat.

HORAIRE

- 8 h. 45 : rassemblement, place de l'Eglise. (Les porte-drapeau se grouperont à l'entrée de la grille de l'église, où ils y recevront les instructions).
- 8 h. 50 : par délégation, dépôt de fleurs au Monument aux morts (sis à l'entrée de l'église).
- 9 h. 00 : les personnalités détentrices d'une invitation se réuniront à l'ancienne Maison communale (place de l'Eglise) d'où elles gagneront l'église en cortège.
- 9 h. 15 : grand-messe solennelle. A l'issue de l'office, par rotation de cars, les invités seront déposés au pied du Monument.
- N.B. : les voitures non munies du « laissez-passer » seront impitoyablement refoulées par le service d'ordre à plus d'un kilomètre du monument.
- 11 h. 00 : cérémonie militaire au Monument, suivie du défilé.
- 12 h. 45 : réception et discours en la salle Saint-Hilaire.
- 14 h. 00 : Buffet froid.

Participation aux frais (versements à grouper par les trésoriers des sections) : 250 F par personne (boisson non comprise) à verser au C.C.P. du trésorier de la section de Namur - les versements reçus après le 5 Mai seront remboursés. Le nombre de places disponibles étant fixé à 200.

Notre pèlerinage annuel à Vinkt

L'annuel pèlerinage des Chasseurs Ardennais à Vinkt aura lieu, cette année, le dimanche 22 mai, le dernier dimanche de mai coïncidant avec la Pentecôte.

Suite aux conversations que le président national a eues avec les nouvelles autorités communales de Deinze, rien ne sera changé, pour l'essentiel, aux cérémonies des années précédentes. Le programme du 22 mai s'établira donc, grosso modo, comme suit :

- 12 h. 45 (pour ceux qui le désirent) : repas à Vinkt.
- 14 h. 30 : messe à l'intervention de l'Association des victimes civiles.
- 15 h. 30 : formation du cortège, route d'Aarsele.
- 15 h. 45 : cérémonie au monument aux morts.
- 17 h. 00 : vin d'honneur.

Ceux qui désirent participer au repas sont priés de se faire inscrire auprès du trésorier de la section du Brabant, Auguste Colle, 87, rue du Noyer, 1040 Bruxelles, ou de verser 270 F au C.C.P. 000-0352242-35 de la section du Brabant.

1914 - 1918

FRATERNELLE

Anciens Combattants du 10^e de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK



Président - Voorzitter

C. BEKE

J. Van Arteveldeplein, 69
9000 Gent

Tél. (091) 25.40.92

1914 - 1918

VERBROEDERING

der
Oud-Strijders van het 10^e Linie

NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARK

Secrétaire/Trésorier
Secretaris/Schubbehaar

FRANS ARIAS

Av. de Limburg Sürum, 170

1810 Wemmel

Tél. (02) 479.13.43

Le Billet du Président

17 février. Anniversaire de la fin tragique d'un grand homme, notre grand homme, Albert Ier, Soldat et Roi, Commandant en Chef de cette misérable petite armée (Wilhelm II dixit), qui cependant toute misérable qu'elle fut, ne retint pas seulement la toute prestigieuse Wehrmacht vingt fois plus forte et nombreuse qu'elle, mais se payait le luxe de l'acrocher et de la clouer au sol jusqu'au moment où il lui prit la fantaisie de la vaincre.

C'est ce souvenir-là que j'évoquai mentalement, ce tantôt, tout seul, au pied de sa statue.

Eh oui, l'avouera-t-je, je me sentis fier du privilège qui m'échut d'observer une longue minute de silence pour Lui, au nom de la Fraternelle des derniers représentants 14-18 de son 10^e Régiment de Ligne, le nôtre, qui le servit si loyalement, avec tant d'abnégation et de courage tout au long d'interminables journées de souffrances, de combats meurtriers, de lourds silences aussi au pied d'innombrables croix de bois plantées sur des jeunes gens à jamais brisés. Pauvres croix noires qui, aujourd'hui encore, continuent à évoquer sur fond rouge et noir les noms de Namur, Termonde, Yser, Dixmude, Drie Grachten, Kaaskerke, Boesinge, Crête des Flandres, Essen, Kortemark, Thorhout, Zwijnaerde...

Zwijnaerde, 11 novembre 18, cette fois cependant souvenir sur fond jaune et or... car la tempête est finie.

Albert Ier a vaincu à la tête de ses soldats et de son peuple tout entier et tous leurs cœurs ont battu à l'unisson avec le sien en écoutant la dernière note égrenée par le clairon annonçant l'armistice, le triomphe de leurs armes, de leur Honneur et de leur liberté.

L'anniversaire est passé, le Souvenir reste.

Nécrologie

Nous avons à déplorer la mort de notre cher et tant dévoué Membre, le général hru G. van Rutten. Comme, par sa volonté expresse, il a tenu à être enterré dans la plus stricte intimité, nous n'avons pu l'accompagner à sa dernière demeure. La Fraternelle n'en gardera pas moins de lui le plus profond souvenir. Nous réitérons ici à sa famille notre respectueuse sympathie et très sincères condoléances.

C. B.

't Briefje van de Voorzitter

17 februari. Droevige verjaardag van het akelig einde van een groot man, ons groot man, Albert I, Soldaat en Koning. Hij was Opperbevelhebber van dit armtierig legertje (Wilhelm II dixit) dat, hoe armtierig ook, toch de Super-Wehrmacht, twintig maal sterker gewapend en in getalverviervoudigd, stop zette, aan de grond nagelde en bovendien nog zich de fantasie veroorloofde ze ten slotte te overwinnen.

Dit was dan de herinnering die mijn geest bezielde daaraan, toen ik daar alleen voor zijn standbeeld stond te mijmeren.

En zal ik het bekennen, ik was zowat fier een lang minuut stilte te mogen houden ter Zijner eer, in naam van de Verbodering der overblijvenden van zijn 10de Linierement, het onze, dat met zoveel trouw en moed oneindelijk-lange lijdensdagen beleefde, harde slagen dorstond en zo dikwerf voorovergebogen stond op ontelbare houten kruisjes die zoveel geslachte jeugdige levens bekronen.

Zwarte kruisjes, zij die op rood-zwarte achtergrond de herinnering aftekent van Namen, Dendermonde, IJzer, Diksmuide, Drie-Grachten, Kaaskerke, Boesinge, Vlaanderens-kruinlijn, Essen, Kortemark, Thorhout, Zwijnaerde...

Zwijnaerde, 11 november 18, maar ditmaal op geel-goude achtergrond afgedrukt... Het tempeest is over.

Albert I heeft overwonnen, aan het hoofd van zijn soldaten, van gans zijn volk. En dan, samen met het Zijne, bondsden alle harten van geluk bij 't horen van het trompetgeschal dat de wapenstilstand uitriep, de zege van hun wapens, van hun Eer en van hun Vrijheid.

De Verjaardag is voorbij, het aandenken blijft.

Doodsbericht

Ons kwam de droeve mare toe van het afsterven van ons verkleefd en trouw Lid, Ere-Generaal G. van Rutten. Gezien zijn uitdrukkelijke laatste wil begraven te willen worden in de grootste intimité, heeft de Verbodering zijn stoffelijk overschot niet kunnen vergezellen naar zijn laatste rustplaats. Zijn aandenken zal niettemin in ons geheugen geprent blijven. Moge zijn familie hier de uitdrukking vinden van onze oprechte sympathie en diepgevoeld rouwbeklag.

C. B.

DANS NOS SECTIONS

ARLON

ILS NOUS ONT QUITTES

— Roger Désir (59), ancien capitaine-commandant aux Chasseurs Ardennais, ancien prisonnier politique, était originaire de Tournai et habitait à Arlon depuis peu de temps.

— Léon Liétard (83) dont le sympathique souvenir restera à beaucoup d'anciens qui l'ont connu entre les deux guerres à la Caserne Léopold où il exerçait les fonctions de sergent-fourrier sous le titre (qu'il s'était donné lui-même) de «Major TIPS». Sa bonne humeur était légendaire. Volontaire au 10^e de Ligne en 14-18, il était Croix du Feu. Durant la dernière guerre, après la campagne, il fit partie de la Résistance. Ses derniers jours furent assombri par la maladie de son épouse qui décéda cinq jours avant lui.

— Jean Lambé, commandant e.r. (60) ancien du 1^{er} avant terminé sa carrière comme officier gestionnaire du Ménage de l'Ecole d'Infanterie.

— Henri Bettendorf (57) de Nothomb, facteur des postes à Arlon était un ancien du 2^e.

— Jean-René Hesse (65) d'Arlon. fit la campagne comme officier à l'Artillerie des Chasseurs Ardennais puis fut prisonnier de guerre. Il professa au Collège St-Joseph à Virton, à l'Institut des Aumôniers du Travail et à l'Institut Ste-Marie à Arlon.

— René Loutsch de Stockem, ancien de 40 qui était le père de notre camarade René, Chasseur Ardennais d'après guerre.

BONNE RETRAITE A :

— Pierre Gérardin, le «Roi de la Frite», place Didier pendant plus de 25 ans, a remis ses affaires.

— Arsène Reuter, d'Arlon, chef d'équipe électricien à l'Usine d'Athus est un fidèle de toutes nos manifestations et assemblées où on le voit en compagnie de son copain Pastoret.

— Louis Reumont, notre porte-drapeau fédéral de l'équipe local, huissier au Gouvernement Provincial. Il s'est vu décerner les Palmes d'Argent de l'Ordre de la Couronne.

— René Frioh a reçu la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II.

PETITES NOUVELLES

— Un fils Gaëtan est né au foyer de Liliane Waltzing et de Jean-Paul Magerotte, un de nos membres protecteurs.

— Francis, fils de l'ancien Fontaine-Baclain a épousé Martine Gathe.

— Notre président Joseph Schmitz est en voie de complet rétablissement après la chaude alerte qu'il a connue. Son épouse et lui remercient bien sincèrement tous les camarades d'Arlon et des sections sœurs pour les marques de sympathie qui leur ont été marquées à cette occasion. Ce fut pour eux un précieux encouragement.

LE CONGRES DE MARTELANGE

Le Congrès annuel avec l'assemblée générale se tiendra cette année à Martelange, le dimanche 24 avril.

La section d'Arlon offrira gratuitement le voyage en car à ses membres. L'inscription doit parvenir par écrit pour le 8 avril au camarade Charles Grimonster, trésorier national adjoint, 41, rue de Viville, 6700 Arlon.

Eventuellement si on désire participer au repas (500 F par personne, service et vins compris) il

fait le spécifier pour la même date au même endroit, de même pour ceux qui feraient le voyage en véhicule personnel.

Le prix du repas devra être versé avant le lundi 18 avril au C.C.P. de la section d'Arlon de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, N° 000-0980849-82.

Le car partira d'Arlon, place Léopold à 8 h 45.

ATHUS - MESSANCY
AUBANGE

LE TRESORIER EST PARTI

mais pas avec la caisse. Notre ami Jean Martin, qui avait pris une part importante dans la rénovation de la section d'Athus, a été amené à devoir résilier ses fonctions de trésorier car il est devenu citoyen de Grumelange-Martelange.

Nous le remercions de son dévouement à la Fraternelle, qu'il ne pourra oublier car de son nouveau domicile, il a une vue unique sur notre Monument national.

ASSEMBLEE GENERALE

La section a tenu son assemblée générale le dimanche 27 février.

Après les rapports de l'exercice écoulé, il fut question du programme des activités en 1977, et notamment du congrès national de Martelange et d'une visite en autocar des lieux historiques de la bataille des Ardennes.

Un nouveau trésorier a été désigné. Il s'agit de Jacky Gerson, domicilié 12, rue de Rodange à Athus.

Bastogne - Martelange
Sibret

ILS NOUS ONT QUITTES :

Eli Thonus, de Longvilly; René Guillaume, de Wardin et Amand Mars, de Savy.

A toutes ces familles dans la peine, nous renouvelons l'expression de nos sincères condoléances.

MERCİ

à tous nos délégués locaux qui se sont chargés de percevoir les cotisations pour l'année nouvelle. Grâce à eux, tout est en ordre.

RAPPEL

A tous les membres de la section, éloignés de «Bastogne et Environs», et qui ont reçu leur carte par la poste, de ne pas oublier de faire, le plus rapidement possible, le versement demandé. D'avance, merci.

BERTRIX

DECES

La section de Bertrix a le regret de vous annoncer le décès d'un nouveau membre: l'abbé Guillaume Collard, curé d'Opont.

En 1940, il était infirmier-brancardier au 2^e ChA 1 Bon. Malheureusement, comme la triste nouvelle nous est parvenue quinze jours après l'enterrement, personne ne représenta la Fraternelle de Bertrix aux obsèques.

A ce sujet, je rappelle à tous les membres que dès qu'un décès survient, la famille doit prévenir immédiatement le président Kleis.

HYMENE

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer le mariage de notre camarade Joseph Bastin avec Mademoiselle Denise Monfort, membre protecteur de la Fraternelle. Nous leur présentons nos sincères félicitations.

COTISATIONS 1977

Il y a encore beaucoup de membres qui n'ont pas payé leur cotisation pour 1977 et ce, malgré plusieurs rappels du secrétaire. Les retardataires doivent faire le nécessaire le plus tôt possible s'ils ne veulent pas être considérés comme démissionnaires et perdre de ce fait appui de la Fraternelle, et ne plus recevoir le bulletin.

BOUILLON

DECES

Le 23 janvier, José Poncin, d'Ucimont, trouvait la mort dans un accident de voiture. Il était âgé de 20 ans et était le fils cadet de Roger, membre effectif de notre Régionale. José était également le frère d'anciens Chasseurs Ardennais.

Nous présentons aux familles endeuillées nos très sincères condoléances.

BRABANT

ACTIVITES ET PARTICIPATIONS

— Comme annoncé par le précédent bulletin, la section a tenu son assemblée générale statutaire sous la présidence du président Gustin. Côté organique, y a eu de changement au sein du comité si ce n'est l'élection d'un nouveau commissaire: M. Edgar Vanderpoorten. L'assemblée a entre autres ratifié une proposition d'allocation exceptionnelle de 5.000 F en faveur du bulletin.

Côté participation, plusieurs dirigeants nationaux nous ont honorés de leur présence ainsi que M. Gilsoul, président régional de Namur. Le président national, M. Albert Hubert, et Madame, ont participé au banquet ainsi qu'une centaine de nos membres et sympathisants.

— La «Fête alimentaire» de la sous-section de Molenbeek a eu lieu le 12 février. Son président, M. Prosper Sevenants, n'a pas pour peu contribué à son succès; il était de plus secondé par une bonne équipe. Nos félicitations à tous.

— Le souvenir du roi Albert à Bruxelles...

La date du 17 février ramenait la célébration de l'anniversaire de la mort tragique du roi Albert, le 43^e déjà si loin.

Le Comité du «Monument du Roi Albert à l'Yser» a fait célébrer, à 17 heures, une messe en l'église de Laeken. Les ministres Vanden Boeynants et Chabert étaient présents ainsi que les représentants du Roi et du roi Léopold III. Les Anciens de 14-18 étaient venus nombreux malgré l'usure des ans. La Musique de la Force aérienne prêtait son concours et l'on remarquait une délégation d'élèves officiers, en grande tenue, de l'Ecole royale militaire.

La section du Brabant s'est associée à l'hommage au Roi-Chevalier par la présence d'une délégation avec drapeau conduite par le président Albert Gustin...

...et à l'étranger. En 1933, la ville de Nice donnait le nom d'Albert Ier à une magnifique jardin, au bout de la promenade des Anglais, et lui élevait une statue : « Au souverain de la noble nation, ami aimé de la France, digne successeur du grand roi qui prôna et favorisa la prospérité de cette ville ».

— Décès. Nous avons appris incidemment le décès de M. Roger Magniette, membre adhérent, survenu le 11 novembre dernier, à Bruxelles. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

— Rectification. Le secrétaire de la section fait part que c'est un homonyme, M. Roger Reumont, originaire d'Aubange, et domicilié à Aulerghem, qui a été promu Chevalier de la Confrérie de St-Arnould du comité de Chiny. Proficiat quand même!

EREZEE

DECORATION

Nous apprenons avec joie que le Conseil communal sortant de l'ancienne commune de Harre à fête, en présence de M. Jean Libotte, commissaire d'arrondissement à Marche, son bourgmestre et son secrétaire.

Notre camarade Marcel Cornet, bourgmestre de Harre depuis douze ans, était entré au Conseil communal en 1946. A cette occasion, il a reçu la Médaille Civique de Ire Classe. Nous l'en félicitons ainsi que son secrétaire et nous nous réjouissons pour eux.

VOYAGES

Notre périple à Colombey-les-Deux-Eglises a été un réel succès à nos points de vue.

En ce dimanche ensoleillé du 10 septembre dernier, nous étions quatre-vingts à prendre la route vers Hettange où avait lieu le déjeuner. Passant ensuite à Domrémy, nous arrivions avec un léger retard à Colombey où nous attendaient l'ami Pirson et sa femme. L'accueil à l'Hôtel des Druides fut très chaleureux; nous y avons bien mangé, bien bu et bien ri... Merci Petit... Le vin était d'une saveur exquise. Certains l'ont plus particulièrement apprécié que d'autres, semble-t-il. En effet, lors de la remise de la gerbe au monument, il s'en est fallu de peu que le chef de peloton Séléck, nous fasse faire deux tours avant de trouver le côté face du monument. Le camarade Aimé est formel, il aurait, dit-il, vu deux dames saluer sans bérêt. Il s'agissait, a-t-on su après, de Julia et Marie-Josée, elles ont été toutes deux mises aux arrêts sur le champ. Ce qui est justice... Et que cela ne se reproduise plus...

Il y eut ensuite le souper chez le Père Kanter, au Caveau de Minuit à Nancy (Mieux vaut la bière Kanter... qu'en terre). Nous n'étions plus aussi aimés, suffisamment pourtant pour apprécier le copieux repas. Certains ont dansé, d'autres ont dégusté les bonnes liqueurs françaises... Jeanne a même cassé des verres parce qu'elle ne voulait pas rentrer en Belgique. Elle voulait rester avec le Père Kanter, vous vous rendez compte!

Le retour fut agréablement animé par plusieurs chanteurs et chanteuses que je ne pourrai pas citer car j'ai dû « socker » un brin. Je me rappelle cependant de l'ami Gilbert et de sa charmante fille ainsi que de Ferdinand. Il y eut aussi un « Face au public... » avec Jules Mottet dans son célèbre tour de chant. « Si on chantait » de Julien Clerc (Ne pas confondre avec Zidore!).

Quel entrain du tonnerre! Voilà les joies de la vie, l'ambiance « Chasseurs Ardennais »! Un grand merci à tous!

Cette première balade ayant eu un tel succès, nous avons décidé de récidiver.

En effet, lors de notre réunion du 2 mars, nous avons décidé de mettre sur pied un voyage de trois jours pendant la Pentecôte. Que penseriez-vous d'un pèlerinage aux plages de débarquement du 6 juin 1944 en Normandie? Vous souveniez-vous d'Arromanches, de Sainte-Mère-Église, de Bayeux et de bien d'autres petites villes et villages de la côte normande? Le Mont St-Michel, Lisieux, le Pont de Tancarville, si nous avons le temps.

Les inscriptions sont ouvertes à tous (et non uniquement à notre section).

D'éventuelles suggestions seraient les bienvenues, il ne faudrait cependant pas trop tarder afin de pouvoir avertir hôtels et restaurants en temps utile et faire une mise au point parfaite du voyage. Comme dirait Rina Ketty : « J'attendrai... ».

SOUPER

Notre banquet annuel aura lieu le samedi 16 avril prochain à l'hôtel « Les Mésanges » à Erezée. De nombreuses sections y seront représentées. Notre soirée sera de nouveau animée par l'excellente chanteuse-fantaisiste-musicienne Lize Depré du Théâtre de la Gaîté à Bruxelles.

De plus amples renseignements seront envoyés en temps opportun mais d'ores et déjà, retenir bien la date.

DECES

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de deux de nos membres : Maurice Hubert, bourgmestre de la commune de Dochamp, décédé inopinément et le camarade Emile Michotte de Lamornien-Dochamp, décédé des suites d'une longue et pénible maladie. Emile était prisonnier de guerre.

Nous réitérons nos condoléances émues aux deux familles.

Yvon Lonré.

HOUFFALIZE

COTISATIONS

Nous adressons un pressant appel aux isolés qui ne sont pas encore en règle pour l'exercice 1977 afin qu'ils fassent le nécessaire au plus tôt.

Quant à nos délégués qui, à ce jour, n'ont pas procédé à la perception de la cotisation chez les membres de leur région, nous les prions de s'en acquitter sans tarder.

Pour mémoire, nous reppelons que le bulletin du 4^e trimestre 1976 demandait que la cotisation soit de 120 francs minimum, afin d'aider la trésorerie nationale dans le paiement des frais de publication qui ont triplé depuis moins de cinq ans.

Le numéro de C.C.P. de la section est le 000-0762137-08.

MARIAGES

Nous avons appris que s'étaient unis pour le meilleur et pour le pire :

— M. Jean-Marie Lefèvre, fils de M. Amour Lefèvre, de Louette-St-Pierre, et Mlle Annie Darche, de Louette-Saint-Pierre également;

— Mlle Geneviève Guillaume, fille de M. Auguste Guillaume, de Willerzie, et M. Francis Wilmart, de Brûly;

— Mlle Alberte Winand, fille de M. Ernest Winand et nièce de notre délégué Louis Winand, tous deux de Gouvy, et M. Yvon Fontaine, de Houffalize.

A ces jeunes époux, nous adressons nos vœux les plus ardents de bonheur et de prospérité; aux heureux parents, nos vives félicitations.

DECES

Depuis le début de l'exercice en cours, nous avons eu à déplorer la mort de plusieurs de nos membres :

MM. le colonel Raymond Vandam, de Namur; Charles Lebrun, de Celles; Auguste Léonard, de Rochefort; Armand Martiny, d'Amberloup; Maurice Raiwet, de Aye; Jean Goderniaux, de Jemelle; Jean Rondeaux, de Aye; Albert Dauby, de Six-Planes (Oisy); Joseph Roiseux, de Somme-Leuze; Ghislain Laval, de Porcheresse; Albert Borsu, de Hotton; le docteur Paul Verheggen, de Houffalize; l'abbé Victor Baccus, de Humain; Armand Rodrigue, de Biron-Ciney.

A toutes les familles qui se sont trouvées dans la peine, nous réitérons nos fraternelles condoléances.

HUY

SAINT-VALENTIN

« Voulez-vous... manger Marquise

« Le menu... est

« Vous serez vite conquise

« Par tous ces mets

« Ah Ah Ah Ah (bis)

« C'est vraie table de Roi.

Gentes dames, jolis damoiseaux et vieux aristocrates sont fidèlement venus comme l'on passe, dans leur landau aux chevaux vrombissants, à notre rendez-vous et repas de « Chasseurs au bérêt vert ».

Le baron Charles de Sorville et sa blonde épouse, quittant pour un soir leur château niché au fond des bois, ont rejoint notre brillante société ainsi que Sir Georg et Lady Morris descendus de leur cartel sis en Fernelmont. Et sitôt, avec phrases châtiées et gestes appropriés, ces messieurs vous content mille histoires de vénérie; les dames sursurent dans un style élégant et poussant de petits cris offusqués, se confient de menus grivoiseries, tandis que les jeunes débitent force balivernes.

Maître d'hôtel, laquais et serveurs nous attendant près d'une table lourdement chargée et brillamment éclairée.

Après mille exquises politesses, les manières s'affinent encore. Petit doigt bien en évidence, à l'anglaise, à la française, chacun et chacune goûtent aux nobles mets servis.

Accrochée au mur, la hure rit de se voir si belle en ce miroir où, avec elle, nous nous reflétons et son œil malicieux apprécie tous ces bons appétits.

Le jus de la treille aux couleurs de rubis se charge vite de faire monter le ton. Et si les belles manières y perdent un peu, l'ambiance y gagne beaucoup et la plus belle fraternité s'installe.

Ce liquide divin arrondit tous les angles et huile les rouges.

Point ne faut s'en priver, il assure longévité.

Afin de ne point provoquer l'ire des elfes de la nuit, il nous fallut penser à prendre congé.

Avec force courbettes, messieurs ont balayé, de la plume de leur chapeau, la poussière du parquet pour un bref adieu à ces nobles dames, leur faisant profonde révérence.

Et chacun, après serment d'allégeance à la hure, vers ses domaines est reparti, non sans avoir juré d'honorer longtemps encore saint Valentin.

SAINT NICOLAS CHEZ LES GRANDS



De gauche à droite : Père fouettard; guitariste et chanteuses; Saint Nicolas; Mme Smal; Mme Angèle; M. Marot, président du Comité des fêtes; M. E. Anselme, président de la section de Huy; M. Guy Smal, directeur du Centre neurologique de Fraiture-en-Condroz. Assis dans leur fauteuil roulant : deux hôtes hospitalisés.

Imposant sous sa haute mitre d'or, St Nicolas, flanqué cette année de deux redoutables pères fouettards, commence sa tournée au Centre Neurologique de Fraiture-en-Condroz.

Tout un cortège s'est formé. Un excellent et infatigable guitariste, accompagné d'un chœur formé d'une vingtaine de jeunes, membres du personnel, suivent le grand patron du jour.

Chambre après chambre, à chacun personnellement St Nicolas distribue des paroles d'encouragement tandis que Madame Angèle, remplaçant ce jour Marraïne Josée retenue à domicile pour raison de santé, remet à chacun un colis de bonnes et meilleures choses.

L'émotion est grande parfois. Madame... se met à chanter avec toute la « Suite » parvenue à entrer dans la chambre. Quatre dames dans leur fauteuil roulant nous accueillent avec le sourire... et puis les sourires restent figés, les lèvres tremblent, les larmes coulent. Nombreux furent ceux qui les ont embrassées.

Un moral du tonnerre, blessé, handicapé, roulant dans le couloir où il voyage sans cesse, nous avons eu droit et apprécié durant trois minutes un imitateur de talent.

L'OISEAU BLEU



De gauche à droite : Assis : Marraïne Josée; Ed. Michel, porte-drapeau; Eug. Lecocq, sénateur-bourgmestre de Huy; Fern. Barbalé, bourgmestre d'Antheit; Robert Kinet, 1er échevin à Antheit; Albert Dessambre, secrétaire de la section de Huy. — Debout : Président Anselme et Saint Nicolas.

Quelques chambres plus loin, un musicien, toujours dans un fauteuil roulant nous interprète très joliment à l'harmonica le fameux air du Docteur Jivago.

D'émotions en émotions, de sourires en sourires et même en rires, n'est-ce pas St Nicolas?, au point que les pères fouettards en avaient perdu leur air farouche, de chambre en chambre, seront parcourus durant deux heures les quatre étages et 120 hospitalisés visités.

Point n'est besoin d'expatrier ses sentiments pour répandre un peu de bonheur, reconforter ceux que le sort accable et qui sont là autour de nous, parmi nous.

L'après-midi se continua dans la grande salle des fêtes où une troupe locale vint se produire et, enfin, par la distribution de cadeaux et friandises aux enfants du personnel.

Journée heureuse aux mille souvenirs, rayon de soleil : « Y lu po torto » dans la grisaille monotone des jours qui s'écoulent lentement quand, rivé dans un fauteuil, l'horizon de la vie s'est fortement restreint.

Hébergé provisoirement depuis 4 ans dans les locaux d'entrée (corps de garde, infirmerie, etc.) de la caserne désaffectée Lieutenant Binamé à Antheit (Bon Instr./3 ChA. 1937-1940), le Centre de Réadaptation fonctionnelle « L'Oiseau Bleu » pour enfants handicapés vit chichement des deniers d'Etat lui accordés et d'une participation d'parents concernés.

Ce 3 décembre 1976, rassemblés pour un goûter autour de longues tables garnies d'assiettes de « galets », parents et enfants attendent St Nicolas. Impatients, nerveux, fiévreux, des effluves électrisés... presque palpables flottent dans l'air. L'arrivée du grand Saint et des Autorités fait exploser la salle; les enfants crient ou pleurent, les parents parlent haut, les éducateurs s'affairent. Joyeux tumulte de détente qui, durant quelques minutes, fait vibrer les murs. Madame Sonck, directrice du Centre, souhaite la bienvenue à chacun et remercie en son nom et celui des parents St Nicolas et ses « aidants au bérêt vert » qui ont permis l'organisation de cette petite fête.

Mais les enfants trépigent bruyamment, intrigués par les mystères contenus dans ce morceau de sacs hermétiquement clos.

St Nicolas procède donc aussitôt à la distribution, aidé par Madame Sonck, par Marraïne Josée et par plusieurs membres du personnel, car vraiment, pour les enfants, cela ne va pas vite...

Ceux qui sont servis expriment leur joie, ceux qui attendent crient leur impatience. Ce fut pourtant bientôt terminé, mais le vacarme perdura : les jeeps, les autos, les camions circulent, les poupées crient, les musiques résonnent, les jeux s'écroulent des tables.

Partout les yeux brillent, les sourires rayonnent, tant chez les parents que les enfants, que les éducateurs, que les Autorités.

En ce bel après-midi de St Nicolas, tous... ont vu passer l'Oiseau bleu.

LIEGE - VERVIERS

Nous avons appris le décès de Mme Amélie Vincent, épouse de notre fidèle membre Emile Migeotte.

Mme Migeotte était native de la région de Saint-Hubert.

Nous avons présenté les condoléances au nom de tous à notre ami.

Nous a été également signalée la naissance d'un petit Gregory au foyer de M. et Mme Chuckart-Tonnnoir, Mme Chuckart est la fille de notre membre du comité Joseph Tonnnoir, ancien du 3 ChA de 1940 à qui nous avons adressé nos plus fraternelles félicitations.

Nous organiserons à la fin du mois de mars notre réunion générale de section; nos membres seront prévenus en temps utile.

Neufchâteau-Librumont

PREMIER TRIMESTRE 1977

DECES

— Le 31 décembre, est décédé à la clinique d'Arlon, le camarade Gaston Antoine de Libramont. C'était un fidèle de nos Congrès.

— Le 1er janvier, Louis Siméon, également de Libramont, mourait à la clinique de Mont-Godinne. Il avait enduré cinq années de captivité.

Merci aux Bérêts verts qui ont assisté aux funérailles de ces deux braves.

— Michel Eppe, délégué de Neufchâteau et membre du comité de la section, a eu la douleur de perdre son épouse.

Toute notre sympathie aux familles éprouvées!

MARIAGE

— Bernard Noirot, fils de Joseph, a épousé André Verbeke de Rekken.

NAISSANCES

— René Poirrier, vice-président de la section, nous signale qu'il vient d'être grand-père pour la cinquième fois et Joseph Lamouline pour la troisième fois.

DISTINCTION

— Hubert Hermand a reçu les Palmes d'or de l'Ordre de la Couronne.

Félicitations aux heureux grands-pères et au décoré.

CONGRES DE MARTELANGE

Aucune invitation n'est envoyée, cet avis en tenant lieu.

S'inscrire en versant le montant du dîner au C.C.P. de la section avant le 15 avril. Les participants seront avertis de l'heure du passage du car qui sera payé en cours de voyage.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION

Elle aura lieu le vendredi 15 avril à 19 h 30, à l'Hôtel Duruy à Libramont. Cet avis est une convocation.

SAINT-HUBERT

ASSEMBLEE GENERALE

Continuant sur sa lancée, la section de Saint-Hubert a tenu sa première assemblée générale le 4 décembre 1976.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous ceux qui ont osé braver les intempéries et rigueurs de l'hiver pour assister à cette première.

Après une minute de silence à la mémoire de nos camarades disparus et en particulier à la mémoire de notre regretté camarade Xavier Mandant, un ancien de Bodange, décédé le 24 novembre dernier après une longue et pénible maladie, la parole est donnée au secrétaire-trésorier Lucien Schiltz pour les rapports habituels. Après le contrôle des comptes par notre ami Joseph Labieuse, l'assemblée approuve ces rapports.

ACTIVITES

La section a été représentée aux différentes manifestations qui eurent lieu durant l'année.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

— Lors d'une cérémonie d'hommage au travail et aux travailleurs, notre vice-président Albert Gofflot a reçu les décorations suivantes : « Doyen du travail et l'insigne d'honneur d'or ».

— La Croix de 2^e classe a été décernée à notre camarade René Barthélemy, vérificateur-adjoint des contributions à Saint-Hubert.

Chaleureuses félicitations à tous deux.

PROMOTION

— Jacques Goffart, fils de notre président, a été promu au grade de capitaine le 26 décembre dernier.

Félicitations au capitaine Goffart et à ses parents.

CONSTITUTION DEFINITIVE DU COMITE

Président : Jean Goffart.

Vice-Présidents : Albert Gofflot et Fernand Leroy
Secrétaire-Trésorier : Lucien Schiltz
Secrétaire-adjoint : V. Palzeul
Trésorier-adjoint : Paul Arnoldy

Les points suivants de l'ordre du jour ont été ensuite examinés :

1. Achat d'un drapeau et déjà de beaux gestes sont à enregistrer :
5.000 F de notre camarade René Lemaire
2.000 F d'un anonyme
100 F de notre camarade Edmond Collin.

2. Jumelage Florence - Saint-Hubert - Bertrix
Certains camarades ayant fait des remarques sur ce projet, le président est chargé d'en faire part au président national.

3. Création d'une association patriotique réunissant tous les groupements d'anciens combattants du grand Saint-Hubert.
Le président est chargé de prendre les contacts nécessaires.

4. Congrès annuel de 1977
Les directives et instructions seront données dans les « Echos de la Cité ».

5. Fixation des cotisations et bulletin
150 francs pour les membres effectifs, adhérents et honoraires.
200 francs pour les membres protecteurs.

6. Divers
Des télégrammes de fidélité ont été envoyés aux Souverains et au roi Léopold.

VIRTON

DECES

Le 17 janvier, à Harnoncourt, est décédé, dans sa septième année, notre camarade Albert Saintmard, membre dévoué de notre comité, dont il ne manquait aucune réunion.

A sa veuve et à ses enfants, nous présentons nos plus vives condoléances.

Albert Saintmard avait combattu, en 1940, au 2 ChA, dans la Cie du major Epepe.

Mauvaise action, en mauvaise intention

Certains de nos camarades se sont indignés du parti-pris de dérision, sinon même de calomnie, qu'un monsieur qui a porté la « dépouille », comme il dit, de Chasseur Ardennais vient de déverser sur des hommes qui continueraient à l'accueillir comme un ancien frère d'armes s'il ne s'était voulu lui-même, et dès avant les combats de fin mai 1940, « en dehors » de leur conception du devoir civique.

Nous ne lui ferons pas l'honneur de citer son nom, ni d'attirer l'attention sur les débâcles de sa propre confusion mentale, pas plus que sur la maison d'édition qui a accueilli sa prose abusive.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

BIBLIOGRAPHIE

ARLON, CITÉ MILITAIRE

par Jacques P. Champagne

C'est un bien intéressant petit livre que vient de publier, aux éditions Everling à Arlon, J.P. Champagne, auteur déjà d'ouvrages sur les emblèmes de cavalerie, les insignes et traditions de l'aviation militaire belge, les traditions de l'infanterie et les véhicules blindés à l'armée belge.

Sur la couverture, des Chasseurs Ardennais, comme il se doit pour un ouvrage dédié à la ville berceau des Béréts verts à la hure. Défile toute l'histoire d'Arlon, place forte déjà sous les Romains, maintes fois objet de luttes sévères, maintes fois dévastée, incendiée... Dès les ducs de Bourgogne, Arlon devint une ville de garnison pour militaires de métier.

La Belgique devenue indépendante, de nombreuses unités de l'armée se sont succédées à Arlon, mais à partir de 1888, le bon vieux 10e de Ligne garda cette ville de garnison jusqu'à sa dissolution en 1933. Virent les épisodes tragiques des guerres 1914/1918 et 1940/1945, entrecoupés de la période de création du Corps des Chasseurs Ardennais dont tout l'historique, basé sur les meilleures sources, est évoqué. Et puis, l'après-guerre avec l'Ecole d'Infanterie et l'Ecole des Blindés. La Gendarmerie n'est pas oubliée, pas plus que la Garde civique ni non plus, comme il se devait, la Musique militaire fixée à Arlon depuis bientôt quatre-vingt-dix ans. L'auteur nous a rappelé, à cette occasion, que le lieutenant Boland avait composé des marches des 2e, 3e, 4e, 5e et 6e Chasseurs Ardennais, que nous nous efforcerons de réentendre.

Parmi les annexes, l'historique des emblèmes des unités arlonaises et l'ordre de bataille du 1 ChA en 1940.

« Arlon, cité militaire » par J.-P. Champagne, 88 pages. En vente aux éditions Everling, Marché-aux-Légumes, 4, Arlon. Prix de vente : 295 F + 20 F pour frais d'envoi, à verser au C.C.P. 000-0032441-43 de G. Everling, à Arlon.

Un livre :

VINKT 1940

Les combats et les représailles

Comme annoncé dans le n° 109 du « Chasseurs Ardennais », une édition française remaniée de l'ouvrage ému de l'abbé Frans Michem, curé de Vinkt, sortira de presse en avril/mai prochains.

Quatre éditions de la version originale en langue néerlandaise, parues de 1968 à 1971, sont épuisées. L'adaptation française a été réalisée par le docteur Henry Fobe.

Cent trente pages avec de nombreuses illustrations, consacrées à la résistance héroïque des Chasseurs Ardennais au cours de la bataille glorieuse de la Lys, et au martyrologe de civils innocents lâchement assassinés pendant les journées tragiques de mai 1940.

Ce petit livre sera préfacé par le général Champion, président d'honneur, et par le président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais. Il sera vendu au bénéfice du mémorial de Vinkt et de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Le volume : 200 F à verser au compte du « Crédit du Nord Belge » n° 585-0225369-63 de Mortier, imp. édit., Groendreef 197, 9000 Gand.

(H. F.)

LE « BULLETIN D'INFORMATION... » A VINGT-CINQ ANS

Le « Bulletin d'Information des PP, Résistants et Combattants », que dirige notre ami Luc Somershausen, est entré dans sa vingt-cinquième année avec son 83^e numéro.

Si notre revue, qui n'est que trimestrielle, a commencé sa trente-deuxième année d'existence, elle ne se trouve qu'au n° 110. Il est vrai que le « Bulletin... » est, lui, en principe, bimensuel. Sa réalisation — par un homme qui compte, dans son comité de rédaction, à peu près autant de monde qu'en comprend le nôtre — constitue une exceptionnelle performance.

Nous nous plaisons à rappeler que Luc Somershausen a été directeur du compte rendu analytique du Sénat, qu'il est notamment président suppléant du Bureau permanent des victimes de la guerre, qu'il est un écrivain de talent, auteur de plusieurs ouvrages qui font autorité. Président de l'Amicale de Sachsenhausen, il fut, dans les camps de concentration, le compagnon de « notre » René Dubucq.

Dans son périodique, ainsi qu'il l'a souligné lui-même, il veille « à ne publier que de la copie inédite et à fournir aux lecteurs des éléments de discussion et de documentation difficiles à trouver ». Source inépuisable de documentation, le Bulletin est aussi le fer de lance de la presse qui se voue essentiellement à la défense des combattants et victimes de la guette. Son audience est considérable dans tous les milieux, et plus particulièrement politiques. Ses grincements de plume sont redoutés car Luc Somershausen n'hésite pas à fustiger ses meilleurs amis, s'il leur arrive d'empêcher des voies qui lui paraissent sortir de sa conception de la déontologie des milieux patriotiques. On peut écrire qu'il est, en quelque sorte, la conscience et le Nestor des associations patriotiques. Indépendant des groupements, son Bulletin représente cependant, pour eux, un élément indispensable.

Ad plurimos annos!

FOURNITURES

On peut se procurer les objets suivants, en s'adressant à sa section :

	Prix de vente
Insignes grand format	30 F
Insignes petit format	30 F
Béréts verts (préciser peinture) munis de la hure (port inclus)	180 F
Disque (Marche des Chasseurs Ardennais et Marche de la Fraternelle)	100 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de bérêt)	20 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Carte-vue couleur du « Sanglier » de Martelange	5 F
Drapeau de l'Ardenne	900 à 1.200 F selon modèle (cf. encadré spécial)
Pour les titulaires de notre médaille du mérite :	
Décoration petit module	150 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière) :	
— ordinaire	20 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	35 F
N.B. : les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.	

CUGNON-SUR-SEMOIS (Bertrix) DANS UN SITE AGRESTE D'UNE SAUVAGE BEAUTE, le CAMPING "GUÉ LA TOUR"

Location caravanes - Emplacements pour résidentielles
A 1 km, son dancing "LE BOCHET" - Tél. 061/41.13.16



LE GENERAL VAN OVERSTRAETEN

Décédé à l'âge de 92 ans, le lieutenant général Van Overstraeten avait été aide de camp de trois rois : Albert 1er, Léopold III et Baudouin 1er. Homme extrêmement intelligent, doué d'une forte personnalité et qui faisait sentir aux autres le poids de son savoir.

Lors de la conférence d'Ypres, Weygand, à qui on ne pouvait guère en conter, fut vivement impressionné par l'autorité qui se dégageait du conseiller militaire du roi, et surtout par sa claire vision de la situation militaire. Au point que ce qu'il n'avait pu apprendre au GQG à la dérive de Vincennes, il l'apprit de Van Overstraeten. Le généralissime vit en lui "un homme d'une grande distinction d'allure, s'exprimant avec élégance et clarté".

Van Overstraeten avait été l'inspirateur de la manœuvre qui nous valut la victoire de Haelen en août 1914, et ses cours d'histoire militaire restèrent des modèles du genre. Cassant, hautain, il n'était guère aimé, mais souvent admiré. Il avait écrit, dès avant la guerre, que les Chasseurs Ardennais étaient les meilleures troupes de l'armée belge... et cela aussi lui sera compté.

LE MALAISE DES ARMEES

Nos armées occidentales — toutes — ont connu des périodes de crise parfois assez accusées, et qui résultaient, d'une part, de la dégradation de l'esprit civique chez beaucoup d'appelés, et d'autre part, de la médiocrité de la condition faite aux militaires de carrière. Les remous se sont calmés ou se limitent à, de temps à autre, des vagues sans danger.

Or, voici qu'on apprend que la contestation règne aussi, et très puissamment, dans les armées de l'Est. Ceux que l'on appelle là-bas les « dissidents » ont fait des émules jusque dans l'armée : on assiste non seulement au choix de la liberté par des pilotes, mais aussi à des mutineries à bord de navires, et à certaines difficultés dans des unités de l'armée de terre. En Pologne, par exemple, la troupe a refusé, à plusieurs reprises, de réprimer des actions ouvrières.

ARMEE BRITANNIQUE

L'armée britannique compte 239 amiraux et généraux pour 336.000 hommes, ce qui n'est pas exagéré ; mais aussi 94 musiques militaires. En revanche, les unités ne disposeraient de munitions que pour trente jours, et depuis trois ans, il n'y aurait plus eu de grandes manœuvres engageant plus d'une Division. Le matériel laisse aussi à désirer, notamment à cause de la pénurie de pièces de rechange.

POUR UN DIALOGUE PRODUCTIF

"L'Avenir du Luxembourg" nous apprenait récemment que le nouveau gouverneur de la province désirait vivement renforcer le dialogue avec nos voisins et amis du Grand-Duché de Luxembourg ; pour ajouter immédiatement qu'outre-Steinfort, on est fort inquiet de l'effondrement démographique, au point que les taux de natalité "sont peut-être les plus bas du monde".

Va-t-on faire appel aux frères luxembourgeois belges pour remonter la pente ?

LA BATAILLE POUR VINKT

par le commandant e.r. Georges HAUTECLER

Défense de Vinkt le 25 mai 1940 par le bataillon Philippart (111e Bon du 1er régiment de Chasseurs Ardennais)

V

Suite à ce message, le III^e Bataillon prévient le 1^{er} régiment qui, à 19 heures 37, communique à la 1^{re} Division :

« Les Allemands entrent dans Vinkt et s'apprêtent à déboucher à l'ouest... »

Cette importante communication a été transmise par le III^e bataillon sans avoir été vérifiée, par le 1^{er} régiment non plus d'ailleurs.

SITUATION REELLE A LA 7^e COMPAGNIE

Leflot, cependant, réorganise au mieux la résistance. Le sergent Marquis et trois fusils-mitrailleurs prennent position au nord de la route en liaison avec le peloton André, et le sergent X et ses deux fusils-mitrailleurs s'installe à hauteur du groupe Marquis au sud de la route. Cette dernière est toujours tenue par le canon de 47 mm du T13 et une mitrailleuse.

Pour vérifier son impression de la présence d'éléments ennemis dans le village, Leflot prescrit à l'adjudant André d'envoyer une patrouille fouiller le village. Au bout d'une demi-heure, cette patrouille est de retour, déclarant n'avoir rien trouvé.

CONTRE-MESURES

PRISES PAR LE III^e BATAILLON

Au poste de commandement du III^e bataillon, l'inquiétude est grande. On s'attend à voir paraître les Allemands. Philippart rappelle à 20 heures 30 le peloton motocycliste de Fossion, qui avait quitté le centre du village pour rejoindre sa compagnie sur la route d'Arzele, et le place en protection immédiate du poste de commandement. La 1^{re} compagnie au mamelon 21 à l'ouest de Vinkt est alertée, puis les 9^e et 8^e compagnies sont chargées de contre-attaquer respectivement du nord vers le sud et du sud vers le nord au moyen de leurs pelotons soutiens, ceux des sous-lieutenants Leroy (9^e) et Bartholomé (8^e).

A 20 heures 19, le lieutenant Reuter, officier adjoint du III^e bataillon communique encore au régiment que (1) :

« La 7^e compagnie résiste dans Vinkt, mais ne pourra tenir. »

Quant au major Lecocq, commandant le 1^{er} régiment de chasseurs ardennais, il prend également ses précautions et ordonne au 1^{er} bataillon de lui envoyer un peloton de fusiliers en réserve mobile et en protection de son poste de commandement.

EVENEMENTS A LA 1^{re} COMPAGNIE

(Commandant Mathen)

La compagnie Mathen est toujours en position au mamelon 21 avec 150 hommes et 24 fusils-mitrailleurs. Mathen signale que, vers 20 heures 30, quelques obus allemands de 105 mm s'abatent à sa droite, à proximité de son peloton sud, mais en pleins champs, ne lui occasionnant aucune perte, les hommes étant tapés dans leurs trous individuels.

(1) Journal de campagne du 1^{er} régiment de chasseurs ardennais.

Vers 20 heures 45, Mathen reçoit l'ordre de faire avancer ses deux pelotons d'ail de l'environ 500 mètres afin d'empêcher un encerclement de Vinkt et soutenir les flancs de la 7^e compagnie qui tient toujours à la lisière est de la localité. Le commandant Mathen désigne pour cette mission les pelotons Poncelet (nord) et Collard (sud). Ces deux pelotons quittent le mamelon 21 et progressent d'environ 500 mètres par les champs de blé jusqu'aux premières maisons du village. Le peloton motocycliste du lieutenant Nézer (10^e compagnie) couvre ce mouvement vers le sud et prend position au sud du peloton Collard. Les hommes se creusent des trous individuels.

A 21 heures, le sous-lieutenant Poncelet fait encore rouler un champ de blé par le soldat Linden afin de dégager son champ de tir et éviter des infiltrations ennemies. Linden se procure pour ce travail un rouleau agricole et un cheval à la ferme voisine.

CONTRE-ATTAQUE DU PELOTON LEROY

(9^e compagnie)

Vers 20 heures, le sous-lieutenant Leroy est convoqué au poste de commandement du bataillon. Grâce à sa moto récupérée, il y est rendu en quelques minutes. Il constate que, comme souvent dans les échelons arrière, on y est plutôt pessimiste. On y envisage la situation avec une grande inquiétude, ce qui n'était pas le cas en première ligne. Le commandant Philippart lui annonce qu'il y a des Allemands dans le village de Vinkt, que la 7^e compagnie est enfoncée et qu'elle a perdu successivement deux commandants de compagnie, Dhuren et Buron. C'est surtout ce fait qui doit avoir impressionné le commandant Philippart : si deux officiers sur trois sont tombés, quelles ne doivent pas être les pertes de la troupe ?

Leroy est chargé de contre-attaquer dans Vinkt avec son peloton du nord vers le sud, tandis qu'un peloton de la 8^e compagnie viendra à sa rencontre du sud vers le nord. Leroy met son commandant de compagnie au courant des ordres qu'il a reçus et prépare rapidement son peloton. Il part lorsque la nuit vient. Il adopte le déploiement réglementaire : en avant, une patrouille de combat et sur chacun des côtés de la Ketelstraat, un groupe de combat en tirailleurs; au centre, le chef de peloton suivi de l'équipe de lance-grenades D.B.T. Mais très vite il constate qu'on n'avance pas : la patrouille de combat fait preuve d'une prudence exagérée, les tirailleurs ont les plus grandes difficultés à progresser dans ce pays couvert, coupé de haies, clôtures, fossés, habitations, vergers.

Leroy perd patience : il prend le fusil d'un soldat et se place au milieu de la route, ses hommes suivant des deux côtés du chemin, les fusils-mitrailleurs en bandoulière prêts à ouvrir le feu. Il constate que, dans semblables cas, c'est l'officier lui-même qui doit marcher en tête et jouer le rôle de la patrouille de combat, sinon les hommes ne suivent pas. Ils arrivent ainsi à un carrefour en patte d'oie dans le village et, par la Ketelstraatje, débouchent dans la rue principale à hauteur de l'église sans avoir rencontré personne. Leroy envoie une estafette prévenir le commandant de bataillon, et il se

dirige avec son peloton vers la lisière du village. C'est ainsi qu'il parvient au poste de la 7^e compagnie peu après avoir dépassé le couvert. Il y rencontre le sous-lieutenant Leflot, très calme et maître de lui. A la question de Leroy lui demandant quelle est exactement la situation, il répond : « Pour l'instant tout est calme. Mais les Allemands nous ont obligés à reculer jusqu'ici et occupent encore la ferme Vermeulen au nord de la route. »

Cette contre-attaque vraiment trop aisée et dépourvue d'événements n'est pas du goût de Leroy : une simple promenade dans la nuit. Il voudrait profiter des renseignements donnés par Leflot pour continuer à progresser vers l'est et s'emparer au moins de la ferme Vermeulen.

Malheureusement, l'artillerie belge tire malencontreusement à profusion juste devant le front de la compagnie. Leroy charge un de ses sous-officiers de se rendre auprès du commandant de bataillon pour exposer la situation et signaler la possibilité de progresser, mais il faudrait, pour ce faire, demander à l'artillerie de déplacer son tir jusqu'à hauteur de Kruisweg. Le commandant Philippart renvoie le sous-officier annoncer à son chef de peloton qu'il ne doit plus progresser mais, au moyen de ses hommes, renforcer ceux de la 7^e compagnie. En conséquence, Leroy disperse ses hommes entre ceux de la 7^e compagnie. On perd ainsi une belle occasion de profiter de la retraite de l'ennemi et de troubler son dispositif.

CONTRE-ATTAQUE

DU PELOTON BARTHOLOME (8^e)

C'est vers 20 heures que le lieutenant Bartholomé reçoit l'ordre de contre-attaquer en direction du nord-est, jusqu'à la route de Vinkt à Nevele, pour dégager la 7^e compagnie qui serait encerclée. Il place un groupe en tirailleurs vers le nord, laissant le 2^e groupe en colonne pour garder son flanc droit. Ce groupe, en effet, peut faire immédiatement face à l'est. Il arrive ainsi à l'est du peloton de Lenel (7^e) avec lequel il prend contact. Lenel prévient les autres groupes de la 7^e de ne plus tirer, les soldats s'amenant du sud étant des Chasseurs ardennais. Le peloton Bartholomé arrive sans avoir rencontré âme qui vive à la route de Vinkt à Nevele aux environs de la ferme De Ketelaere. Cette maison est visitée de fond en comble : on y découvre des traces d'occupation par l'ennemi (équipements, douilles) mais à présent, elle est vide. Bartholomé tente de progresser au-delà le long de la route en direction de Kruisweg, mais cette fois l'ennemi réagit et ouvre le feu. Le caporal Cherain, qui se trouvait à côté de son chef de peloton, est touché d'une balle à la jambe et est évacué vers Vinkt. Les hommes du peloton ripostent aux tirs venus de l'est, et après un bref échange de coups de feu, les armes ennemies se taisent. Le chef de peloton ne poursuit pas l'ennemi qui se retire, cela dépassant la mission qu'il a reçue. Il revient vers Vinkt et, au poste de commandement de la 7^e, rencontre le lieutenant Racot, son commandant de compagnie, qui lui ordonne de prolonger le peloton Lenel vers le sud. Le peloton Bartholomé se rend à l'emplacement désigné, et les hommes se creusent des trous individuels.

INTERVENTION DES RESCAPES

DU 11^e DE LIGNE

Après l'écrasement du 11^e de Ligne, dans la matinée du 25 mai, les rescapés du régiment ont été regroupés à Meulewijk. Soucieux de mettre en ligne des éléments de son infanterie organique, le commandant de la 4^e Division ordonne de former un groupement combattant au moyen des hommes disponibles. A 16 heures, il décide de mettre ce groupement à la disposition du commandant Philippart pour rétablir la liaison avec le 5^e régiment de Chasseurs ardennais dans la région de Zeveren.

A 16 heures 10, le commandant Borzée, chef des restes du 11^e de Ligne, téléphone du poste de commandement du commandant Philippart au major Lecocq et lui déclare qu'il vient d'arriver à ce poste de commandement avec quatre officiers et 50 hommes « épuisés par le combat ». Ces hommes sont « catastrophés » et estimant leur valeur combattive peu élevée, Philippart les place auprès de son poste de commandement. Face à la situation dramatique à lisière est de Vinkt, il décide de les utiliser et, à 20 heures 45, le commandant Borzée reçoit l'ordre de renforcer la 7^e compagnie. Voici ce qu'en dit le commandant de ce détachement (1) :

« Par petites colonnes, en utilisant les chemins de piste tracés dans les jardins des maisons, nous sommes arrivés aux positions de la 7^e compagnie.

Cette compagnie était commandée par un jeune sous-lieutenant plein d'allant et de courage. Devant le mélange d'unités, la situation confuse et surtout le manque de renseignements, j'ai demandé à ce sous-lieutenant de garder le commandement du sous-quartier de la 7^e compagnie et j'ai donné l'ordre à mes hommes de se mettre à la disposition des unités de Chasseurs ardennais. Il y a donc eu mélange complet de mes hommes avec ceux de la 7^e compagnie.

Le poste de commandement de la compagnie était dans un jardin le long du chemin. Dans la haie longeant le chemin il y avait un char léger modèle T13. Deux fusils-mitrailleurs étaient installés au-delà de la haie en avant du poste de commandement. Les hommes étaient dans des tranchées étroites et profondes. »

Leflot signale l'arrivée vers 21 heures, en renfort, de cinq officiers (commandants Borzée et Van Coole, lieutenants Van Helleputte et Simons, sous-lieutenant Verreydt) et d'une cinquantaine de sous-officiers et soldats (une quarantaine d'après Van Helleputte). Certains ne sont pas armés, mais ce ne sont pas les armes qui manquent à la 7^e compagnie. Leflot réarme ces hommes et les disperse en renfort de ses Chasseurs ardennais, n'osant leur confier un front dont ils seraient seuls responsables. Le lieutenant Van Helleputte et quelques hommes de son ancienne compagnie renforcent la défense au sud de la route sous les ordres de Lenel; les quatre autres officiers restent dans la ferme proche du poste de commandement.

Leflot attribue un premier sergent et quelques hommes au peloton centre en renforcement du groupe du sergent X et le restant renforce le peloton André.

Le lieutenant Racot, commandant la 8^e compagnie écrit (2) :

« Je profite de l'accalmie de la nuit pour faire une courte visite au sous-lieutenant Leflot, actuellement seul officier à la 7^e compagnie et me rendre compte de la situation par moi-même.

(1) Lettre de Borzée à l'auteur en date du 20 septembre 1957.

(2) Rapport du lieutenant Racot établi en captivité.

CHASSEURS ARDENNAIS TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR PENDANT LA CAMPAGNE DE 1940

V

2^e REGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS

Noms et prénoms	Lieu et date naissance	Grade et classe de milice	Tombé le... à...
8e Cie			
DASNOIS Robert, P.E.	Bouillon 28-2-20	Sdt M 39	19 Mespelaere
DOUCET Germain, G.	Fontenoille 18-7-16	Sdt M 36	19 Mespelaere
LEROY Marcellin, J.	Herbeumont 29-6-13	Sdt M 33	19 Gysegem
LOUVIAUX Albert	Bure 30-10-16	Sdt M 36	19 Mespelaere
RICHARD Maurice, J.	Bouillon 11-10-13	Sdt M 33	19 Mespelaere
SOMBRYN Philippe, H.L.	St-Gilles 18-5-13	Sdt M 37	19 Mespelaere
9e Cie			
DUMAY Charles, J.	Dohan 5-5-12	Sdt M 31	19 Mespelaere
HUBERTY Paul, J.J.	Hampiré 28-5-12	Sdt M 32	19 Mespelaere
LUTGEN Hubert, F.J.	Houmont-Tillet 2-6-12	Sdt M 31	19 Mespelaere
NICOLAS Joseph, E.	Bellevaux 28-9-12	Sdt M 32	19 Mespelaere
CHARNEUX Joseph, A.B.	Wardin 13-5-12	Sdt M 32	25 St-Sylvestre Cappel (Fr.)
10e Cie			
PEROT Robert, E.A.	Fays-les-Ven. 26-12-19	Sdt M 38	21 Baurainville (Fr.)
HENRY Albert, J.	Villers-dt-Orv. 10-6-15	Sdt M 35	28 Ruiselede
11e Cie			
LEMAITRE Julien, J.	Juseret 20-5-18	Sdt M 38	11 Pallenge
THIES Emile	Halanzy 18-2-20	Sdt M 39	11 Pallenge
Unités indéterminées			
CADY Fernand, M.	Mireval (Fr.) 13-12-16	Sdt M 36	10 Bastogne
ROLLIN Edgard, A.	Chassepierre 2-2-13	Sdt M 33	13 Barbençon
COIBION Michel, M.J.	Remagne 23-1-14	Sdt M 34	25 Vinkt
FLUZIN Félix, A.	Saint-Pierre 20-6-10	Sdt M 30	27 Bruges
BARTHOLOME Marcel, A.J.	Noville 17-2-20	Sdt M 39	5-VI Zeveren
SIVILLE Henri, A.	Bastogne 5-11-06	Lt Ré	27-VI Bastogne

Les observations à ces listes sont à transmettre au président national

Je le trouve à son poste de commandement avec un bon moral et en compagnie de quelques officiers du 11^e de ligne, qui se tiennent tout penauds à côté de nos braves Chasseurs ardennais.»

Leflot signale aussi cette visite et ajoute que Racot lui apporte des frites qui sont les bienvenues.

SOIREE CALME A LA 8^e COMPAGNIE

Dans le sous-quartier de la 8^e compagnie, la journée a été calme : aucun contact avec l'ennemi. Lorsque, vers 20 heures, le 5^e régiment de Chasseurs ardennais, le voisin du sud, se replie, la 8^e compagnie se place en demi-cercle vers le sud avec, comme centre, le pont sur le Scherbeek.

Vers 20 heures 45, le lieutenant Racot signale que, par suite de ce repli, la 8^e compagnie a perdu la liaison. Il reçoit l'ordre de rétablir cette liaison au moyen de fréquentes patrouilles.

FIN DE LA JOURNEE DU 25 MAI

AU 11^e BATAILLON

Vers 21 heures, le sous-lieutenant Leflot fait savoir au commandant de bataillon que l'attaque ennemie est repoussée et qu'il a reçu des

renforts. A 21 heures 05, le régiment est mis au courant de cette importante communication.

Vers 21 heures 30, le major Lecocq vient en personne au poste de commandement du 11^e bataillon. Il constate qu'après cette chaude journée, le calme est revenu : l'artillerie ennemie s'est tue et seule l'artillerie belge tire encore par intermittence, servant le front tenu par le bataillon. Un camion flambe toujours devant la 7^e compagnie et les munitions qu'il contient continuent à exploser avec fracas.

Lors de son passage au poste de commandement de la 7^e compagnie, Bartholomé a signalé au tireur du T13 une maison où il a aperçu de la lumière. A 22 heures, le T13 tire quelques obus explosifs sur cette ferme. Le lieutenant Van Helleputte envoie une patrouille commandée par le sergent téléphoniste-signaleur du 11^e de ligne et comprenant quelques fidèles de sa 2^e compagnie du 11, au sud de la route de Vinkt vers Nevele. Elle revient en annonçant que les Allemands se sont repliés sur Kruisweg.

D'après Georges Leclercq, le caporal Steimes est envoyé avec quelques volontaires voir si, parmi les corps jonchant la route, il n'y aurait pas encore des survivants, mais, hélas! tous sont bien morts. C'est à ce moment peut-être que les cadavres sont portés dans les fossés.

La patrouille découvre pourtant deux brancardiers du 15^e de Ligne qui sont indemnes, s'étant cachés dans un trou durant tout le combat. Elle ramène également les vélos du peloton centre qui étaient restés sur place lors du repli de ce peloton.

A minuit, le sous-lieutenant Larcy rassemble les hommes de son peloton et rejoint sa 9^e compagnie où il reprend ses emplacements du peloton de soutien.

Au cours de cette journée, le 11^e bataillon du 1^{er} régiment de Chasseurs ardennais a magnifiquement résisté à tous les assauts allemands. Le 192^e régiment allemand a porté tous ses efforts le long de la route de Nevele à Vinkt, mais même si les Allemands avaient tenté d'encercler Vinkt par le nord et par le sud les 9^e et 8^e compagnies étaient bien placées pour les recevoir.

En fin de journée le front des Chasseurs ardennais est intact à la lisière est de V. et le village reste vide d'ennemis.

Georges Hauteclor

Les origines des Chasseurs Ardennais

Le colonel BEM De Smadt, ancien commandant du 20 A et actuellement professeur à l'École de Guerre, a trouvé dans « La Belgique Militaire » de juin 1922 l'article ci-après, à verser au dossier des origines des Chasseurs Ardennais :

LES CHASSEURS ARDENNAIS

Lors de la réorganisation de 1913, il avait été question de créer le corps des chasseurs ardennais. Leur mission devait être une mission de renseignement et de harcèlement de l'envahisseur, engagé dans les bois et les ravins de l'Ardenne. Combien on a dû regretter que ce projet n'ait jamais été réalisé ! Quand on connaît la facilité avec laquelle les soldats français, coupés de leurs corps, ont réussi à séjourner, fin août 1914, au milieu des troupes allemandes, on est en droit d'assurer que des indigènes, connaissant les coins et recoins du pays, auraient venté la marche du duc de Wurtemberg et épargné à la 4^e armée française les surprises de Bièvre, de Pelisseul, de Jemoigne, de Bertrix, d'Ethe. La fréquence et l'étendue du front sur lequel se produisaient ces événements montre suffisamment que les procédés ordinaires de la sûreté sont sans grande valeur dans ces couverts. « Nos avant-postes étaient noyés dans la forêt, dit un des auteurs du drame ». — Ce qu'il aurait fallu, c'étaient des éclaireurs habiles à se servir de ces couverts même pour approcher de l'ennemi et même pénétrer impunément dans ses lignes.

Pour se servir de la forêt, il faut y avoir vécu, l'avoir pratiquée, en connaître les voix et les signes. Point n'est besoin au forestier de chemin ou de boussole ; et les moyens qu'il emploie pour guider sa marche sont pourtant bien simples. Seulement, ces moyens ne s'enseignent pas hors du milieu.

Voici que le principe du ou des corps de couverture paraît adopté. N'est-ce pas le moment de comprendre dans cette couverture, les chasseurs ardennais ?

La dénomination semblera à certains, avoir une allure de régionalisme. Mais il suffirait d'y envoyer des scouts qui, eux, s'éparpillent dans tout le pays et ont déjà été préparés à cette vie de coureur des bois.

On objectera aussi qu'une fois les opérations transportées hors des Ardennes, ces chasseurs seront inutiles. Pas du tout ; pendant la guerre, il a fallu faire appel à des soldats spécialement instruits : patrouilleurs, gouteurs, tireurs d'élite, c'est parmi ces chasseurs qu'on les recruterait au début des opérations.

En 1913, on avait parlé de 4 compagnies. Leur nombre pourrait être porté à 6 ; de telle sorte que chaque corps d'armée puisse en recevoir une, si la guerre se transporte sur un autre théâtre.

Leur armement devrait être adapté au milieu. Pour chaque peloton, quelques fusils à lunette ; des pistolets-mitrailleurs à grand rendement. Leur instruction embrasserait tous les détails du métier d'éclaireur, de chercheur de pistes ; les signaux de toute nature : télégraphiques, téléphoniques, optiques, acoustiques ; l'emploi des explosifs ; le tir de précision ; le guet et l'affût ; le camouflage, et même, l'emploi et le dressage des chiens de liaison ou de patrouille, question d'autant plus opportune chez nous que ces auxiliaires suppléeraient dans une large mesure à l'expérience de nos soldats de 10 mois.

Capitaine X.

(La Belgique Militaire, 1922, p. 417 à 419.)

LES BILLETS DE L'AUMONIER E. LALLEMANT

Les sangliers aux pommes de terre...

Rencheux-Vielsalm, 1er janvier 1935.

La caserne s'achève... L'intendance qui avait loué une grande cave en ville finit son bail et rentre ses pommes de terre à la caserne. Tous les présents sont de corvée...

Or, il se fait que la cave voisine de l'hôtel de la Grotte recèle une bonne centaine de bouteilles de vin à l'usage des touristes et des pèlerins. La porte est vitrée... le soldat a vite repéré l'objectif... 2 secondes... le pêne a joué en forçant un peu... La corvée se régale... Va et vient du camion, de l'hôtel à la caserne... Jamais corvée ne fut si agréable... Toute la caserne en profite et, le soir, toute la caserne a son plumet... mais aussi toute la caserne va trinquer... au rapport du colonel...

Le 2 janvier, je m'amène de Bastogne pour souhaïter à tous la bonne année. On me raconte la jameuse nouba des sangliers. Premier mouvement : un doux rire pour la bonne force... Réflexion : Ça va barder ! il faudra tâcher d'arranger ça, d'autant

(1) NDLR : Nous l'avons publiée dans notre numéro 94.

plus qu'il y a là une bande de « bleus » qui, dégrisés, sont passablement inquiets. Je dois justement présenter mes vœux au colonel. C'est fait... on aborde le sujet... C'est un père... Il voit cela comme une bordée de permission, prêt à passer l'éponge pour les « ploucs », une punition pour le gradué.

Mais il y a déjà eu enquête de la gendarmerie...

Le conseil de guerre menace... vol avec effraction !

Il faudrait faire retirer la plainte et dédommager le volé. De mon mieux, je m'y emploie à mes visites suivantes. On veut bien retirer la plainte, mais il y aura 1.500 francs à payer. Pensez !... il y avait 108 cadavres qui jonchaient le champ de bataille : porto, madère, etc...

On finit par trouver le joint : mon brave ami le pharmacien M... fit circuler une liste de souscription dans la ville et le tour fut joué.

L'histoire fit le tour de la Belgique... Il y eut même un poète qui publia dans un journal une fable (1) à la manière de La Fontaine : Les sangliers en quête de pommes de terre tombent sur un nid de Porto...

E. L.

Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous : Ire ou 2^e Division des Chasseurs Ardennais et compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A., la P.F.N. (C 47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

2. MEMBRE HONORAIRE

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne.

Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au a).

3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 150 F minimum.

Montant de la cotisation :

a) Membres effectifs, adhérents et honoraires (veuves autres que 2a) : fixé par les sections : 100 F minimum.

b) Membres protecteurs : 150 F minimum.

Vinkt, raconté sous l'occupation

Notre ami l'adjudant-chef François GUIOT, secrétaire national-adjoint de la Fraternelle, qui appartenait au 2 ChA en 1940 et fut un résistant très actif, notamment dans les Services de Renseignements et d'Action, a retrouvé dans ses archives de guerre un texte qui était distribué clandestinement pendant l'occupation, en même temps qu'un petit journal «La Huire», dont il fut fondateur.

Il s'agit d'un récit des combats et atrocités de Vinkt dont, comme il le souligne dans sa lettre de transmission, «cette histoire douloureuse est un peu exagérée, peut-être, surtout maintenant qu'on connaît, de façon détaillée, la réalité des faits. L'auteur est inconnu. Nous reproduisons ce document cependant tel quel, parce qu'il montre que par suite d'une déficience des moyens d'information, il a dû être basé essentiellement sur les rumeurs circulant à l'époque. Il reste d'ailleurs que le récit est vrai dans son ensemble, surtout en ce qui concerne le déchaînement des soudards allemands. Les enquêtes auxquelles il a été procédé, après guerre, indiquent cependant que certaines atrocités, qui étaient le fait de la rumeur publique, ont été exagérées.

poche d'un des hommes une lettre en français, cela suffit aux Prussiens pour le désigner comme espion.

Un soudard épingle la lettre au dos du malheureux et on le renvoie vers le groupe des hommes. A peine a-t-il fait quelques pas qu'il tombe foudroyé, les boches ont pris le papier épingle pour cible. A table les officiers s'empiffrent. Parfois l'un d'eux se lève et se dirige vers le groupe des civils. Il choisit une victime et l'entraîne du côté opposé à la table. Celui-là devra creuser sa propre tombe, celui-là, celle du voisin, un père celle de son fils et réciproquement. Les soldats se battent pour faire partie des pelotons d'exécution.

Parfois un malheureux est amené au bord de sa tombe et les officiers s'exercent sur lui au tir au

pistolet. Une autre fois, les soldats mettent la bajonnette au canon, un ordre bref, ils s'élancent vers la victime et celui qui le premier plante sa bajonnette dans le ventre du malheureux, hurle sa joie et vient fièrement recevoir les félicitations du Jury. Et ces jeux durent des heures.

Un groupe de brutes s'est élançé à l'assaut de l'hospice des vieillards. Le vicaire de Vinkt tente courageusement de les arrêter. «Il n'y a ici que des vieillards et des malades, si vous voulez une victime tuez-moi». Il est abattu sur le champ. Sommés de se lever, les hospitalisés sont poussés vers la grille d'entrée. En face de celle-ci une mitrailleuse est en batterie, elle crache ses balles meurtrières, vieillards et malades tombent tués ou blessés. Une foule croulée en hâte reçoit les pauvres corps, LES CRIS DES AGONISANTS SONT PEU A PEU ETOUFFES PAR LA TERRE QUI LES RECOURVE.

Quelques chasseurs ardennais ont été faits prisonniers. Six d'entre eux sont entraînés dans un verger. On en abat 5 à coups de revolver. Un d'eux demande sa grâce : «J'ai trois enfants, comme ça, un comme ça, et un comme ça, laissez-moi vivre pour eux... Schweinhund, répond le prisonnier, j'en ai huit. Il tire, le Belge incline la tête de côté et évite le coup, un deuxième le blesse légèrement à la face, il supplie encore. Cette fois le Belge tombe atteint plus grièvement. «Achève-moi, brute !» Un dernier coup de feu le cloue au sol.

Le sixième chasseur ardennais est forcé de se coucher sur la terre, les mains derrière la tête, un médecin allemand, porteur du brassard de la Croix-Rouge se penche en riant sur lui, lui plante un bistouri dans la gorge et tire à lui un jet de sang. Le chasseur ardennais se tord sur le sol, au grand plaisir des bourreaux qui s'esclaffent devant les contorsions du mourant.

Deux autres soldats, un mitrailleur et un blessé que les boches ont relevés sont entraînés et abattus froidement devant le n° 26 de la rue du Moulin.

Pendant ce temps, des otages ont été entraînés à Meizem et enfermés dans l'église. Un officier et deux hommes montent au jubé. Un officier tire un coup de revolver : «Man hat geschossen» et il oblige le curé à monter en chaire et à répéter : «On a tiré». Les deux soudards jettent des grenades dans la foule : 32 tués et 60 blessés. Les faits ci-dessus sont RIGOREUSEMENT authentiques. La liste des victimes civiles peut être prise à la maison communale de Vinkt...

Nous en conseillons la lecture à ceux que n'hypnotisent pas encore les beautés de l'Ordre nouveau, à ceux qui doutent encore de l'esprit chevaleresque de nos protecteurs.



COMMENT PEUT-ON ETRE BELGE ?

se demandait récemment un chroniqueur du "Figaro". Et de reprendre nos petits travers, et d'insister sur nos insuffisances de langage :

"C'est vrai, on se moque des Belges : vieille habitude ! — et rien n'est plus difficile que de se débarrasser d'une mauvaise habitude. En classe, lorsque le professeur commençait son cours par ces mots : "La Belgique est un pays plat, au relief monotone..." nous pouffions déjà. Si nous entendons parler de la "logue à loqueter" (la serpillière) ou d'une fille "qui ne peut pas sortir de sa mère" (que sa mère ne laisse pas sortir), le fou-rire ne nous quitte plus.

"Gérard de Nerval déplorait qu'il n'y ait pas de fleuve à Bruxelles pour s'y noyer, et Victor Hugo — qui fut bien heureux de trouver asile sur la Grand-Place ! — se plaignait qu'on parlât... flamand à Courtrai. Jules Janin prétendait reconnaître un Belge à sa "stupéfaction".

ET CEPENDANT...

Mais Pierre de Boisdreffe a fait un examen de conscience, et il poursuit :

"Le Français est travailleur : le Belge, lui, travaille comme deux Français, et avec plus d'efficacité. Le Français moyen vit, comme Molière, "de bonne soupe et non de beau langage" : le Belge aussi, mais, lui, met de la viande dans sa soupe (les fameux waterzooi) et boit plus de champagne que n'importe qui. Il vit bien, sans le goût italien de la "belle figura", mais avec un sens aigu des réalités. Bref, ce que nous faisons, les Belges le font aussi, mais ils le font en y prenant plaisir. Ils ignorent cet abominable défaut des Français qui crachent dans la soupe et se plaignent qu'il n'y en ait pas assez !"

L'EXPLICATION

de l'écrivain français :

"Le complexe d'infériorité du Français à l'égard d'un petit peuple, hier considéré comme son vassal et qui a bien mieux mené sa barque.

Et puis, les Belges ne sont pas si minus habentes que cela :

"C'est à un Belge (le baron Empain) que nous devons le métro de Paris, à un autre (Philippe Robyns) nos Gobelins, la taille du diamant à un troisième. L'ammoniaque et le béton, la dynamo, le saxophone, le disque 33 tours, "le forceps, la statistique — j'en passe et des meilleurs — sont des inventions belges. Voilà qui devrait faire pardonner l'accent de Mlle Beulemans et l'absence de fleuve à Bruxelles !

"Et puis, avant de nous moquer des travers du voisin, ne pourrions-nous pas nous corriger "des nôtres — à commencer par notre insupportable vanité ?

"Allé, allé, je connais plus d'un Français qui serait heureux d'être belge...

Bien envoyé ! Si chez nous, on ne joue pas — ou mal — au rugby, on a des champions cyclistes incomparables et des footballeurs de qualité. Et puis, on ne ridiculise pas les Français.

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, 59, rue Gabrielle, 1180 Bruxelles

RE-CYCLAGE

Dans le numéro de décembre 1976 de la revue française "Armées d'aujourd'hui", un officier public un plaidoyer en faveur de ce que "Le Canard Enchaîné" appelle la "révalorisation de l'Armée".

Comparant l'utilisation éventuelle du cheval et du vélo, notre éminent auteur emploie textuellement cet argument particulièrement démonstratif : "...il est plus facile, en progression, de porter à dos d'homme un vélo qu'un cheval".

Voilà un mode de progression auquel nous n'avions jamais pensé chez les Chasseurs Ardennais : plus besoin de garde-vélos et récupération, en conséquence, d'un certain nombre de combattants actifs.

Et plus loin, l'auteur de l'article poursuit :

"...je pense que le vélo présente un intérêt certain. Des équipes de militaires devraient participer aux courses cyclistes, y compris le tour de France, ce qui leur permettrait de bien connaître les terrains. Peut-être devindraient-ils aussi populaires que Poulidor ? Comme disait un ami asiatique : "En vélo, on est dans la population comme un poisson dans l'eau."

(P.A.)

TAXES SUR LES RECEPTEURS DE RADIO ET DE TV

Rappelons que les invalides de guerre et les invalides civils, reconnus à 50% au moins, bénéficient de l'exonération des redevances sur les appareils récepteurs de radio et de télévision. Il suffit d'adresser une demande à Radio et Télévision Redeavance, 2, rue Bertulot, 1000 Bruxelles, et d'y joindre une copie certifiée conforme de l'attestation d'invalidité.

Il est possible aussi, pour l'invalidé totalisant 80% au moins, mais qui s'est vu retirer plus de 30% pour facteurs étrangers antérieurs ou postérieurs, et qui, dès lors, n'atteint plus 50% d'invalidité reconnue d'obtenir cette exonération.

On peut, enfin, aussi cumuler, pour atteindre 50%, une invalidité de guerre avec une autre invalidité : accident de travail, handicapé, maladie professionnelle, etc...

SI VOUS ETES NE EN 1922...

et comptez SIX MOIS au moins de services admissibles, vous pouvez prétendre en 1977 à une rente de combattant et/ou de captivité.

Les veuves peuvent obtenir, sous certaines conditions particulières, la rente, quand elles atteignent aussi 45 ans.

Renseignements et formulaires dans les sections.

Il est conseillé pour ne perdre aucune période et percevoir immédiatement la rente d'introduire sa demande **trois mois** avant le 55^e ou le 45^e anniversaire.

Versements de soutien

pour le bulletin :
Exclusivement au
CCP 000-0344969-37
Fraternelle des
Chasseurs Ardennais, Arlon

On nous écrit

REFLECHISSONS

Un général belge a publié un livre où il souligne la possibilité, pour les armées soviétiques, d'atteindre le Rhin en 48 ou 72 heures.

Appelant la population à la vigilance, nous nous sommes, dans plusieurs discours, souvent exprimé comme suit :

« Tandis que la révolution éclatera en Occident, n'apprenons-nous pas, dans un clair matin, lendemain de libations, que des troupes étonnantes ayant franchi l'Elbe, marchent vers le Rhin et vers Rome, que la mobilisation et décrétée partout, hélas ! peut-être trop tard.

Nos dirigeants aveugles répéteront qu'ils n'ont, certes, pas voulu cela ! Alors... A nos objecteurs de conscience, à ceux qui, par un plat de lentilles, évitent le service militaire, aux profiteurs des deux guerres... la conscience ne reproche-t-elle rien ?

Cessons de nous prélasser dans des délices de Capoue, et ouvrons les yeux à ce qui se prépare à l'Est.

CONTENTIEUX

On dit le contentieux des victimes de la guerre définitivement résolu. Est-ce bien vrai ? Voyons :

1) Distinctions honorifiques

Combien d'Anciens ne se voient pas refuser une distinction de fin de carrière parce que leur travail patriotique leur a valu une distinction supérieure ! « Tu n'as même pas les palmes », lançait un jeune à un vétéran, commandeur de l'Ordre de Léopold II ! Parce qu'ils ont trop bien servi leur pays, ils sont privés d'une satisfaction de fin de carrière. Vains hochets ! clamera-t-on. Non : minime récompense d'un labeur continu d'un demi-siècle.

2) Calcul de la pension

« Toutes les années de service » doivent être supputées dans le calcul de la pension, avait déclaré M. Eyskens lors de la discussion de la loi unique. Or, si nous considérons le cas des instituteurs, il en est qui comptent trente-sept ans et demi sur l'estrade, plus deux de diplôme (ou d'école normale) à bonifier, plus cinq ans sous les drapeaux. Soit un total de deux + trente-sept et demi + cinq ans et plus sous les drapeaux en temps de guerre, ce qui compte dans le calcul de la pension pour $1/50 \times 37,5 = 75/100 + 2/60 \times 5 = 1/6 = 16,6\% / 100 = 91,6\%$ du traitement.

Cela est calculé ainsi pour ceux de 1914-1918.

Pour ceux de 1940-1945, on calcule comme suit : $75\% + 8,8\% = 83,8\%$. On les frustre ainsi de 8,8 %. Evidemment, s'ils ont trente-sept ans et demi sur l'estrade ! C'est rare, mais cela existe. Les jusqu'au-boutistes sont pénalisés. Et rien à faire ! Comprenez qui pourra.

P. du Cravé Tchène.

P.S. - Nous laissons, bien entendu, à notre correspondant la responsabilité de ses calculs car s'il est assez aisé de vérifier la pension d'un agent de l'Etat, le système des pensions dans l'enseignement est beaucoup plus compliqué.

Le mot de la fin

**TOUS à
MARTELANGÉ
le 24 avril !**

Imprimerie : Les Presses de l'Avenir, 42, rue des Déportés, 6700 Arlon

Ce numéro a été tiré à 10.500 exemplaires